

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1993 - 1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 janvier 1994.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes (1),

SUR

la IX^{ème} Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires qui s'est tenue à Bruxelles, les 22 et 23 novembre 1993,

Par MM. Jacques GENTON,
Claude ESTIER et Yves GUÉNA,

Sénateurs.

(1) Cette délégation est composée de : MM. Jacques Genton, *président* ; Michel Caldaguès, Claude Estier, Jacques Golliet, Michel Poniatowski, *vice-présidents* ; Guy Cabanel, Marcel Daunay, Jean Garcia, Jacques Habert, Emmanuel Hamel, Roland du Luart, Jacques Oudin, André Rouvière, *secrétaires* ; Mme Monique Ben Guiga, MM. Maurice Blin, Ernest Cartigny, Jean Delaneau, Charles Descours, Ambroise Dupont, Philippe François, Jean François-Poncet, Yves Guéna, André Jarrot, Pierre Lagourgue, Lucien Lanier, Charles Lederman, Paul Masson, Charles Metzinger, Daniel Millaud, Philippe Nachbar, Georges Othily, Louis Perrein, Jacques Rocca Serra, René Trégouët, Marcel Vidal, Xavier de Villepin.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
I. LES ENSEIGNEMENTS DES QUATRE PREMIERES ANNEES D'EXISTENCE DE LA CONFERENCE	5
A. LA CONFERENCE S'EST REVELEE ETRE UNE TENTATIVE POSITIVE POUR REDUIRE LE DEFICIT DEMOCRATIQUE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE	6
B. LA CONFERENCE TEND PROGRESSIVEMENT A FONCTIONNER COMME UN VERITABLE ORGANE DE CONTROLE PARLEMENTAIRE	8
II. LES PRINCIPAUX POINTS ABORDES AU COURS DE LA NEUVIEME CONFERENCE	11

ANNEXES

Annexe I: Liste des participants	13
Annexe II: Compte rendu analytique des débats de la neuvième conférence	17
Annexe III: Le règlement de la Conférence	41

Mesdames, Messieurs,

La Conférence spécialisée dans les affaires communautaires, créée par la Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires s'est réunie pour la neuvième fois à Bruxelles les 22 et 23 novembre 1993.

Le Sénat était représenté par M. Jacques GENTON, Président, MM. Claude ESTIÈRE et Yves GUENA. L'Assemblée nationale était représentée par M. Robert PANDRAUD, Président, M. Maurice LIGOT et Mme Nicole CATALA.

Avant d'analyser le contenu des travaux de la dernière réunion de Bruxelles, il peut sembler utile de tirer les enseignements des quatre premières années de fonctionnement de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les questions européennes.

*

* *

I. LES ENSEIGNEMENTS DES QUATRE PREMIERES ANNEES D'EXISTENCE DE LA CONFERENCE

La Conférence des présidents d'assemblée des Etats membres, réunie à Madrid, en mai 1989, avait décidé, à l'unanimité, de renforcer, par un certain nombre de mesures, l'implication des Parlements nationaux dans le processus politique de la construction communautaire. Parmi ces mesures, figurait la convocation d'une conférence des organes des parlements des Douze Etats membres spécialisés dans les affaires européennes.

A l'initiative des Présidents Laurent FABIOUS et Alain POHER, la première conférence s'était tenue à Paris, sous présidence française, les 16 et 17 novembre 1989 ; elle avait adopté les conclusions suivantes :

«1. Les organes spécialisés en affaires européennes décident d'améliorer leur information réciproque par l'échange systématique des textes qu'ils adoptent, la communication de tous renseignements utiles sur leurs activités et le développement de leurs relations mutuelles.

2. Dans le même esprit, ils se rencontrent, en principe chaque semestre, dans le pays qui exerce la présidence du Conseil de la Communauté pour traiter ensemble des grands thèmes de l'actualité communautaire et en décider conformément à leurs compétences respectives.»

Depuis cette première conférence, huit nouvelles conférences ont eu lieu et après quatre années de fonctionnement, on peut considérer :

- d'une part que la conférence s'est révélée être une tentative positive pour réduire le déficit démocratique de la construction européenne ;

- d'autre part que la conférence tend progressivement à fonctionner comme un véritable organe de contrôle parlementaire.

A. LA CONFERENCE S'EST REVELEE ÊTRE UNE TENTATIVE POSITIVE POUR REDUIRE LE DEFICIT DEMOCRATIQUE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

En 1990, à la demande de M. Alain POHER, Président du Sénat, M. Jacques GENTON, Président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes du Sénat s'était rendu dans les différents Parlements de la Communauté européenne afin d'élaborer un rapport comportant des propositions de réforme des structures et des méthodes de travail du Sénat pour les questions relatives aux Communautés européennes.

Il avait alors rencontré M. Jacques DELORS, Président de la Commission de la Communauté européenne, M. Enrique BARON CRESPO, Président du Parlement européen, M. Charles-Ferdinand NOTHOMB, Président de la Chambre des Représentants de Belgique, Mme Huberte HANQUET, Présidente de la Commission des relations extérieures du Sénat de Belgique, Lady SEROTA, Présidente de la Commission spécialisée dans les questions relatives aux Communautés européennes de la Chambre des Lords, M. Nigel SPEARING, Président de la Commission spécialisée dans la législation européenne de la Chambre des Communes, M. Michael HESELTINE, M.P., ancien ministre de la défense de Grande-Bretagne, M. Peter BARRY, Président du Comité conjoint pour la seconde législation de la Communauté européenne, ainsi que les Présidents des sous-comités de la Chambre irlandaise, M. Giovanni MALAGODI, Président de la Délégation pour les affaires de la Communauté européenne du Sénat italien, M. Hans STERCKEN, Président de la Commission des Affaires étrangères du Bundestag, M. Robert NATRETTTER, Président de la sous-commission pour les Communautés européennes du Bundestag et M. Heinz EYRICH, Ministre du Bade-Wurtemberg, Président de la Commission des Communautés européennes du Bundesrat.

Le rapport remis par M. Jacques GENTON, le 12 avril 1990, constatait la dépossession des Parlements nationaux à la suite de la mise en oeuvre de l'Acte unique ; il diagnostiquait l'inadaptation du contrôle politique de la construction européenne et il proposait plusieurs réformes qui ont été, pour partie, intégrées dans le fonctionnement du Parlement français, notamment grâce à la loi du 10 mai 1990 et au nouvel article 88-4 de la Constitution.

Au cours des entretiens avec ses homologues des autres Parlements nationaux, M. Jacques GENTON, Président, avait vivement encouragé la poursuite des réunions de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires, en soulignant l'enrichissement qui naîtrait de la confrontation des diverses expériences parlementaires.

Des discussions de la première conférence, tenue à Paris, il était en effet apparu que **les progrès de la construction européenne sur une base plus démocratique exigent une plus grande participation des Parlements nationaux**. Il convenait dès lors de veiller à l'accroissement du contrôle exercé par les institutions parlementaires, tant nationales qu'européennes, et de renforcer la coopération entre celles-ci.

Cette conclusion a été confirmée par les débats qui ont eu lieu au cours de la **deuxième conférence** qui s'était tenue à Cork (en Irlande) les 10 et 11 mai 1990, et à laquelle étaient représentés 17 assemblées nationales sur 20, ainsi que le Parlement européen.

Cette conférence avait en particulier affirmé la nécessité de mettre en oeuvre **le principe de subsidiarité** dans la construction européenne notamment pour corriger le déficit démocratique de celle-ci. La Conférence s'était également prononcée de manière favorable à la tenue «d'assises européennes» qui se sont effectivement déroulées à Rome, du 27 au 30 novembre 1990, sous forme d'une «Conférence des Parlements de la Communauté européenne».

Au cours de la **troisième conférence**, qui s'était tenue à Rome les 1^{er} et 2 octobre 1990, avaient été examinés les quatre thèmes principaux qui allaient être ceux de la Conférence des Parlements de la Communauté européenne.

Ces thèmes ont fait l'objet d'un compte rendu de suivi, lors de la **quatrième conférence** tenue à Luxembourg, les 6 et 7 mai 1991, au cours de laquelle fut également adopté un règlement intérieur. Ce fut également au cours de cette conférence que fut

retenue l'appellation de «Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires» (COSAC).

La **cinquième conférence**, tenue à La Haye les 4 et 5 novembre 1991, fut l'occasion, pour la première fois, de réaliser un **début de dialogue avec le Conseil** à la suite d'un compte rendu, par la présidence du Conseil, de l'état des conférences intergouvernementales sur l'Union économique et monétaire et sur l'Union politique. Ce dialogue entre la Conférence et les représentants du Conseil, selon une procédure qui combine tout à la fois la «déclaration gouvernementale» et les «questions au Gouvernement» de la procédure parlementaire française, s'est poursuivie lors de la **sixième Conférence** à Lisbonne les 4 et 5 mai 1992, puis lors de chacune des Conférences ultérieures.

La **septième conférence** de Londres, des 10 et 11 novembre 1992, traita ainsi **des rôles respectifs des Parlements nationaux et du Parlement européen dans le renforcement du contrôle démocratique** du processus décisionnel de la Communauté européenne.

La **huitième Conférence** tenue à Copenhague les 3 et 4 mai 1993, a permis de procéder à une évaluation du rôle de la Conférence et de constater la nécessité d'un contrôle parlementaire national des deuxième et troisième piliers de l'Union européenne.

B. LA CONFERENCE TEND PROGRESSIVEMENT A FONCTIONNER COMME UN VERITABLE ORGANE DE CONTROLE PARLEMENTAIRE

A l'issue des travaux de cette huitième Conférence de Copenhague et à la veille de la présidence belge de la Communauté, M. Charles-Ferdinand NOTHOMB, Président de la Chambre des Représentants de Belgique, avait tiré un certain nombre de conclusions qui ont trouvé leur application lors de la Conférence de Bruxelles, confirmant ainsi son fonctionnement comme véritable organe de contrôle parlementaire.

La Conférence calque maintenant le contenu de ses travaux sur ceux du Conseil européen et sur le programme de travail de la Communauté.

Par ailleurs, le contrôle et l'information donnée par la présidence du Conseil ont été renforcés puisque la Conférence a entendu le ministre titulaire du département ministériel concerné par le thème principal débattu par la Conférence, ainsi que le commissaire européen responsable.

La Conférence dispose enfin d'un règlement, qui est joint en annexe. Celui-ci précise la fréquence et les dates des réunions, ses lieux de réunion, leurs durées, leur composition, leur mode de convocation, leur ordre du jour, leur préparation, le rôle de la présidence, la conclusion des débats et les destinataires des communiqués.

*

* *

II. LES PRINCIPAUX POINTS ABORDES AU COURS DE LA NEUVIEME CONFERENCE

Le compte rendu analytique des travaux de la neuvième conférence est fourni en annexe ainsi que la liste des participants.

Dans le cadre de son activité de contrôle parlementaire de la présidence du Conseil, la Conférence a entendu Mme M. SMET, ministre de l'Emploi et du Travail de Belgique sur le thème de «L'emploi dans la Communauté», et M. L. TOBBACK, ministre belge de l'Intérieur sur le thème de l'immigration au sein de la Communauté européenne. Deux autres échanges de vues ont également eu lieu avec M. Willy CLAES, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique, Président en exercice du Conseil ainsi qu'avec M. J.L. DEHAENE, Premier ministre de Belgique.

Pour la première fois, la Commission européenne, représentée par M. João de Deus PINHEIRO, participait aux échanges de vues dans le cadre de son Livre blanc sur «la stratégie à moyen terme en matière de croissance économique, de compétitivité et d'emploi dans la Communauté européenne». De ce fait, la Conférence a connu un développement supplémentaire en permettant un dialogue des parlementaires non seulement avec le Conseil, mais aussi avec la Commission.

Mme Nicole CATALA et M. Maurice LIGOT, députés, participèrent au premier débat sur la croissance et l'emploi.

M. Robert PANDRAUD, Président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes participa au débat sur l'immigration. M. Jacques GENTON, Président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes a interrogé M. Willy CLAES, ministre des Affaires étrangères de Belgique sur le pacte de stabilité pour l'Europe.

Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'un véritable contrôle parlementaire des matières du troisième pilier du traité sur l'Union européenne (affaires intérieures et justice). Le ministre belge de l'Intérieur, M. L. TOBBACK en a convenu.

La dixième Conférence aura lieu en mai prochain à Athènes. Trois thèmes pourraient être inscrits à son ordre du jour : l'élargissement, la transparence et l'évaluation des mesures arrêtées par le Conseil européen de Bruxelles sur l'emploi et la compétitivité.

*

* *

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

COSAC IX

Bruxelles, 22-23.XI.1993

PARLEMENT EUROPÉEN

M. Joao CRAVINHO, **Vice-Président du Parlement européen**
M. Jose Maria GIL ROBLES GIL-DELGADO, **Président de la Commission institutionnelle**
Mme Nicole FONTAINE, **Vice-Président du Parlement européen**
M. Wim VAN VELZEN, **Voorzitter van de Commissie voor Sociale Zaken**
M. Lode VAN OUIRIVE, **Lid van het Europees Parlement**
M. Fernand HERMAN, **Membre du Parlement européen**

BELGIQUE-BELGIË

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

M. Charles-Ferdinand NOTHOMB, **Président de la Chambre des Représentants et Président du Comité d'avis**
M. Daniel DUCARME, **Vice-Président de la Chambre des Représentants**
De h. Dirk VAN DER MAELEN, **Lid van de Kamer van Volksvertegenwoordigers**

SÉNAT

De h. Wilfried MARTENS, **Voorzitter van het Adviescomité voor Europese Aangelegenheden**
De h. Maxim STROOBANT, **Ondervoorzitter van het Adviescomité voor Europese Aangelegenheden**
M. Pierre JONCKHEER, **Vice-Président du Comité d'avis chargé de questions européennes**

GREECE

M. Pafsanias Zakolikos, **Président de la délégation, Président de la Commission**
M. Lampros Kanellopoulos, **Membre du Parlement**
M. Manolis Kefaloyiannis, **Membre du Parlement**
M. Stefanos Stefanopoulos, **Membre du Parlement**
M. Antonis Skyllakos, **Membre du Parlement**

DEUTSCHLAND

BUNDES RAT

M. Uwe BECKMEYER, **Vice-Président de la commission pour des questions de l'Union européenne et Président de la Chambre de l'Europe**

BUNDESTAG

Dr. Renate HELLWIG, Membre de la Commission spécialisée en affaires européennes
M. Martin MAYER, Membre de la Commission spécialisée en affaires européennes
Mme Barbara WEILER, Membre de la Commission spécialisée en affaires européennes

FRANCE

ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Robert PANDRAUD, Président de la Délégation pour les Communautés européennes
M. Maurice LIGOT, Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Mme Nicole CATALA, Vice-Président de la Délégation pour les Communautés européennes

SÉNAT

M. Jacques GENTON, Président de la Délégation pour les Communautés européennes
M. Yves GUENA, Vice-Président du Sénat français
M. Claude ESTIER, Vice-Président de la Délégation pour les Communautés européennes

ESPANA

M. Marcelino OREJA, Président de la Commission spécialisée en affaires européennes
M. Antonio COSTA, Membre du Parlement
M. Narcis VAZQUEZ, Membre du Parlement

ITALIA

CAMERA DEI DEPUTATI

M. Carlo FRACANZANI, Président de la Commission spéciale pour les politiques communautaires
M. Angelo LAURICELLA, Membre de la Commission spéciale pour les politiques communautaires
M. Giuseppe On. GARESIO, Membre de la Commission spéciale pour les politiques communautaires

SENATO

M. Luigi GRANELLI, Vice-Président du Sénat, Membre de la Commission spécialisée en affaires communautaires
Mme Maria TADDEI, Sénateur
M. Jullio INNOCENTI, Sénateur

IRELAND

M. Brian LENIHAN, Président de la Commission spécialisée en affaires communautaires, Député
M. Sean BARRETT, Député
M. Liam LAWLOR, Député

NEDERLAND

Eerste Kamer

Mevr. Minnie LUIJSTRA-ALBEDA, Lid van de Eerste Kamer

De h. Jan VERBEEK, Lid van de Eerste Kamer

Tweede Kamer

De h. Erik JURGENS, Lid van de Tweede Kamer

De h. René VAN DER LINDEN, Lid van de Tweede Kamer

De h. Frans WEISGLAS, Lid van de Tweede Kamer

LUXEMBOURG

Mme Lydie ERR, Présidente de la Commission des affaires communautaires

M. Carlo MEINTZ, Membre de la Commission des affaires communautaires

M. Lucien LUX, Vice-Président de la Commission du Travail et de l'Emploi

UNITED KINGDOM

HOUSE OF COMMONS

M. Jimmy HOOD, Chairman European Legislation Committee

M. David HARRIS, Member of the European Legislation Committee

M. Derek ENRIGHT, Member of the European Legislation Committee

HOUSE OF LORDS

Lord Boston of FAVERSHAM, Président de la Commission spécialisée en affaires européennes

Lord HUNT OF TANWORTH, Président du Sous-Comité A de la Commission spécialisée en affaires européennes

Lord SLYNN OF HADLEY, Président du Sous-Comité E (LOI) de la Commission spécialisée en affaires européennes

PORTUGAL

Mme Helena TORRES MARQUES, Vice-Président de la Commission spécialisée en affaires européennes

M. Luis Manuel Costa GERALDES, Membre du Parlement

M. Rui ALVAREZ CARP, Vice-président PSD

M. Joao POCAS SANTOS, Député

M. Antonio MURTEIRA, Député

M. Carlos Manuel LUIS, Député

DENMARK

M. Ivar NORGAARD, Membre du Parlement

Mme. Charlotte ANTONSEN, Membre du Parlement

ANNEXE II

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DES DEBATS DE LA NEUVIEME CONFERENCE**

**CHAMBRE DES REPRESENTANTS
DE BELGIQUE**

48e LEGISLATURE

SESSION 1993-1994
LUNDI 22 NOVEMBRE 1993

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA
REUNION PUBLIQUE DE COMMISSION**

COSAC 1 NEUVIEME CONFERENCE
DES ORGANES SPECIALISES
EN AFFAIRES
COMMUNAUTAIRES
MATIN

NEUVIEME CONFERENCE
DES ORGANES SPECIALISES
EN AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

REUNION PUBLIQUE DU
LUNDI 22 NOVEMBRE 1993

MATIN

PRESIDENCE
DE
M. NOTHOMB

La réunion publique est ouverte à 09.27 heures.

**ALLOCUTION DE M. NOTHOMB, Président de la
Chambre des Représentants de Belgique**

Le **président** : C'est avec grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui à la Chambre des Représentants dans le cadre de la 9^{ème} Conférence des Organes spécialisés en Affaires communautaires.

Je voudrais tout d'abord remercier mes collègues, membres de la Troïka, avec lesquels nous avons pu préparer de manière efficace cette 9^{ème} édition de la COSAC.

Le projet d'ordre du jour qui vous est soumis ainsi que la méthodologie suivie rencontrent, je l'espère, les souhaits exprimés par la plupart des délégations lors de la dernière réunion de la COSAC à Copenhague au mois de mai 1993.

Ainsi, dans quelques instants, nous entendrons d'abord un exposé, suivi d'un échange de vues, de Mr. Pinheiro, membre de la Commission européenne sur le projet de „Livre Blanc sur la stratégie à moyen terme en matière de croissance économique, de compétitivité et de l'emploi dans la Communauté européenne”. Nous écouterons ensuite Mme M. Smet, ministre de l'Emploi et du Travail, sur notre thème de ce jour „L'Emploi dans la Communauté européenne”. Demain matin, après un échange de vues sur la présidence belge avec M. Willy Claes, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, nous aborderons notre deuxième thème, l'immigration au sein de la Communauté européenne. Le débat sera introduit par le ministre belge de l'Intérieur, M. L. Tobback. Enfin, le premier ministre, M. J.-L. Dehaene, nous présentera les

perspectives pour le prochain Sommet européen de Bruxelles.

Les différentes délégations ont fourni d'excellentes contributions sur les deux thèmes à l'ordre du jour de cette conférence. Sur base de leurs contributions nous avons élaboré un document de travail reprenant, sous forme de tableau synoptique, les différentes mesures proposées en matière d'emploi et d'immigration. Une note de travail a également été rédigée dans le but de synthétiser les idées-force des différentes contributions. Ces documents vous ont été communiqués afin de préparer nos travaux de manière convergente et pourraient servir de base à nos discussions.

Cette 9^e édition de la COSAC a lieu à un moment particulièrement important pour la construction européenne. Le Traité de Maâstricht, qui représente la révision la plus fondamentale jamais subie par le Traité de Rome depuis sa signature, est entré en vigueur depuis le 1^{er} novembre dernier. Nous avons donc été amenés à ajouter au projet d'ordre du jour un échange de vues informel sur les déclarations du Traité relatives au rôle des parlements nationaux. Aux termes de la 13^e déclaration annexée au Traité sur l'Union européenne, „il est important d'encourager une plus grande participation des parlements nationaux aux activités de l'Union”. A cet égard il me paraît réjouissant de constater que cette position de la Conférence des représentants des Etats membres a été reprise par le Conseil européen, qui, tant lors du Sommet de Birmingham que lors du Sommet d'Edimbourg, a mis en avant le rôle accru que doivent jouer les parlements natio-

naux en les associant plus étroitement aux activités de la Communauté.

Notre ordre du jour étant particulièrement chargé, je vous propose donc de débattre de ce sujet lors du déjeuner qui aura lieu demain midi à l'issue de la conférence.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne, qui renforce la Communauté, il nous faut néanmoins être conscients du fait que l'Europe reste une union d'Etats et que les parlements nationaux demeurent souverains. Si les pouvoirs du Parlement européen ont été renforcés par l'institution d'une nouvelle procédure de codécision et par l'extension du champ d'application de la procédure de coopération et de l'avis conforme, il n'en demeure pas moins qu'il ne joue pas encore le rôle que joue un Parlement dans chacun de nos pays. Aussi longtemps que le Parlement européen demeurera en position d'infériorité par rapport au Conseil et à la Commission, la résorption du déficit démocratique européen dépendra de l'attitude et de la volonté des parlements nationaux des états membres de l'Union européenne.

A cet égard, il me semble important de souligner que ce n'est pas seulement dans les 2ème et 3ème piliers du Traité de Maastricht, à savoir le titre V „politique extérieure et de sécurité commune” et le titre VI „coopération dans le domaine judiciaire et les affaires intérieures”, que réside l'essentiel du déficit démocratique. Ces deux nouveaux piliers ont d'ailleurs été expressément situés hors des communautés par le Traité et relèvent du domaine intergouvernemental. C'est précisément dans les matières communautaires propres, dans lesquelles le Conseil agit comme législateur, et qui échappent à tout contrôle a priori des parlements nationaux qu'il convient de renforcer le contrôle parlementaire en attendant un accroissement sensible des prérogatives du Parlement européen.

Le Traité de Maastricht n'a donc pas permis de combler le déficit démocratique. Etant donné qu'il ne faut pas s'attendre, à court terme, à un renforcement du pouvoir de contrôle du Parlement européen, il importe donc de renforcer le contrôle des parlements nationaux.

La Cour constitutionnelle de Karlsruhe a souligné, dans son arrêt du 12 octobre dernier, que le contrôle essentiel relève des parlements nationaux qui doivent donner la légitimité démocratique à l'exercice de tâches souveraines par l'Union européenne. (*Poursuivant en néerlandais*)

Au nom de M. Martens et du Parlement belge, je vous souhaite la bienvenue. En attendant l'arrivée de M. Pinheiro, je me permettrai de vous donner quelques indications sur notre façon de procéder.

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le **président** : Le projet d'ordre du jour que vous avez reçu appelle-t-il des observations ? (*Non*)

Ce projet d'ordre du jour est adopté.

Je vous signale que M. le ministre des Affaires Etrangères de Belgique ne pourra être parmi nous que demain matin.

Je dois aussi vous annoncer une démonstration „OEIL” pendant toute la journée.

Plus d'observations ? (*Non*)

– *La séance est suspendue à 9h35.*

– *Elle est reprise à 10h05.*

EXPOSE DE M. PINHEIRO, membre de la Commission européenne.

M. Pinheiro, membre de la Commission européenne (Portugal) : Le problème crucial auquel nous sommes confrontés est celui de l'emploi. Pour le résoudre nous devons agir sur la croissance économique.

A cet égard, les mesures que la Commission va proposer au sommet de décembre devraient nous permettre de faire des progrès aux niveaux économique et social. Pour résoudre le problème de l'emploi d'ici l'an 2000, il nous faut créer plus de 15 millions d'emplois. Nous ne pouvons y arriver avec des adaptations ponctuelles. Il vous faudra mettre en œuvre de nouvelles politiques structurelles qui reflètent les sociétés dans lesquelles nous vivons.

Il faut un processus d'ajustement social avec la collaboration de tous les citoyens de la Communauté.

La solidarité avec les chômeurs et les exclus doit conduire à améliorer le bien-être de tous. Il ne faut donc pas favoriser uniquement ceux qui ont un emploi.

Nous devons prévoir les mutations dans le monde du travail sans dérégulation. La législation doit être revue sans abandonner tout ce que contient celle en vigueur. Les salaires les plus bas, par exemple, ne peuvent pas être pénalisés.

Nos marchés du travail souffrent de distorsions. C'est pourquoi, il faut trouver des solutions novatrices.

Nous avons plusieurs instruments pour cela : le livre Blanc sur la stratégie en matière de compétitivité et le livre Vert sur la politique sociale au sein de la Communauté.

Pour développer la solidarité, il faut évaluer dans quelle mesure on peut encourager un salaire moyen horaire inférieur au taux de croissance.

Nous devons aussi modifier les statuts des travailleurs à temps partiel et à temps complet, augmenter la mise à disposition de postes de travail pour les moins qualifiés, améliorer la flexibilité du travail dans certains Etats membres, intensifier les efforts pour réintégrer les chômeurs de longue durée dans le monde du travail officiel. A cet

égard, les nouveaux fonds structurels auront à ce niveau une importance fondamentale.

Notre rôle à l'égard des jeunes est fondamental. Nous devons faciliter le passage de l'école à la vie active et donc éliminer les distorsions entre promotion scolaire et formation professionnelle.

Le rôle que peut jouer le secteur public est important et nous devons trouver des mesures d'encouragement aux entreprises et aux particuliers et fixer les normes les plus hautes au niveau de la formation. Une nouvelle fonction publique doit être formée en fonction de cet impératif.

Je suis convaincu que la Communauté n'aura pas d'avenir si elle n'investit pas dans les personnes qui font cet avenir. Nous devons encourager nos partenaires sociaux à conclure une convention collective au niveau européen sur l'accès à la formation. Nous devons prendre les mesures encourageant une production de qualité fondée sur les nouvelles technologies.

La flexibilité du marché du travail doit être définie. Voici pour les préoccupations générales. (*Poursuivant en anglais*)

L'Uruguay round touche à sa fin. Il doit être question non seulement d'échanges commerciaux libres mais également d'échanges honnêtes. Il ne s'agit pas de protectionnisme mais d'équité. Ces dernières années, nous avons déjà discuté de ces problèmes, mais souvent nous raisonnons toujours de la même manière. En matière d'exportations des Etats-Unis vers l'Europe, le secteur audiovisuel occupe la seconde place. Or, l'Europe n'a que peu investi dans ce secteur. Son importance nous a échappé. Nous n'avons pas suffisamment tenu compte de l'évolution de ces dernières années. Les investissements dans ce secteur pourraient être très productifs. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres. Notre modèle social représente l'une des valeurs de base de notre démocratie. (*Applaudissements*)

Mme **Hellwig**, Membre du Bundestag (Allemagne) : Je remercie les organisateurs belges pour leur parfaite organisation et pour l'invitation à cette COSAC. Il est évident que l'unanimité se fait peu à peu sur le renforcement des règles européennes, l'ouverture de nos marchés et la convergence de la politique. La politique monétaire fait cependant exception dans ce domaine. Cette rencontre de la COSAC peut certainement avoir valeur de signal en vue du Conseil européen de décembre 1993. Il faut bien se rendre compte que les actes de la Communauté s'inscrivent dans un cadre mondial. Nous voulons des normes sociales minimales, mais au niveau international, il s'agit d'une exigence extrême. Cela reviendrait à élever de nouvelles barrières.

M. **Van Outrive**, Membre du Parlement européen (Belgique) : M. Pinheiro demande pour que l'on investisse davantage dans le secteur audiovisuel. Devons-nous travailler en concurrence ou en complémentarité avec les Etats-

Unis et le Japon ? Ne serait-il pas préférable de consacrer l'essentiel de nos moyens aux secteurs dans lesquels nous n'accusons pas de retard ?

M. **Fracanzani**, Membre de la Camera dei Deputati (Italie) : Il serait illusoire de penser réaliser une union monétaire indépendamment d'une union politique. La non gestion des unions monétaires a prouvé la nécessité d'une autorité politique forte. Nous devons absolument éviter un déficit social au niveau européen et, dans cette optique, une ligne directrice doit être prise en considération, prévoyant à côté de paramètres monétaires et financiers prévus par le Traité, un paramètre croissance et occupation. Une action directe de la Commission s'impose, basée sur une pluralité d'instruments.

Je suis d'accord avec M. Pinheiro pour dire qu'il nous faut investir dans l'énergie humaine et la formation.

Il faut redistribuer le temps de travail dans l'intérêt, notamment, des petites et moyennes entreprises.

Mme **Torres Marques**, Membre du Parlement (Portugal) : La Commission soumettra-t-elle son livre au Parlement européen et aux parlements nationaux ? D'autre part, qu'en est-il exactement de la politique monétaire ? Enfin, quel sera le sort du Gatt ?

M. **Van der Linden**, Membre de la Tweede Kamer (Pays-Bas) : Nous serons placés devant des choix fondamentaux à l'avenir, notamment dans le domaine de la sécurité sociale. La dette publique continuera à s'accroître et compromettra à terme les investissements productifs. Sommes-nous en mesure, au niveau européen, de tenir compte des politiques nationales menées par les Etats membres afin d'éviter toute perte ou contre-productivité ?

Les expériences tentées aux Pays-Bas en matière de plans d'emploi ont été malheureuses. Elles compromettent la santé des finances de l'Etat, ce qui érode à terme les investissements productifs et la compétitivité.

La réalisation de l'UME est une condition essentielle. Il faudra déterminer si nous voulons y parvenir avec toute l'Union européenne ou avec un peloton de tête. Les fonds structurels peuvent constituer un instrument important, si leurs investissements sont des investissements prioritaires. Ceux-ci sont cependant souvent contraires à une politique saine.

M. **Antonio Costa**, Membre des Cortes (Espagne) : L'intervention de M. Pinheiro m'a paru positive et adaptée aux nécessités de la Communauté Européenne.

De réformes structurelles doivent être effectuées en collaboration avec les citoyens européens. Cela me paraît essentiel. Ces citoyens doivent prendre conscience de notre absence de compétitivité dans un contexte d'échanges mondialisés.

Nous ne pouvons perdre de vue l'objectif de l'union monétaire et économique dans un contexte de solidarité entre Etats.

Nous devons maintenir les Fonds et améliorer leur champ d'application.

La réforme du marché du travail doit être basée sur :

- un pacte sur les revenus ;
- une amélioration des rapports patronat-syndicats et travailleurs ;
- une nouvelle répartition du marché du travail.

Enfin, nous devons éviter tout isolationnisme de l'Europe et arriver à une coopération effective avec les pays en voie de développement.

Mme **Catala**, Membre de l'Assemblée Nationale (France) : On assiste à une concurrence des emplois peu qualifiés. Il faut réduire le coût de la protection sociale. Cela pose en France un problème fiscal. Si l'on va vers un partage du travail avec diminution des salaires, on va encore diminuer le pouvoir d'achat.

Est-ce vers cela que l'on va ?

M. **Pinheiro** (Portugal) : Si nous prenons les mesures nécessaires, si nous atteignons une croissance de 3 %, si nous améliorons la formation, pourrions-nous garantir que le nombre d'emploi augmentera ? C'est la grande question. Nous sommes encore parvenus à créer 9 millions d'emplois dans les années 1980. C'est considérable, mais le nombre de chômeurs n'a diminué que de 3 millions. Des emplois ont donc disparu dans le même temps.

Les emplois ont généralement été créés dans les secteurs non productifs. Le secteur secondaire a perdu une part de marché chaque année. Même si nous nous concentrons sur des biens de haute technologie, il sera difficile de créer les 20 millions d'emplois nécessaires avant la fin du siècle.

Nous devons définir nos priorités.

Le commerce équitable constitue un nouvel aspect : tous les coûts, y compris les coûts sociaux et ceux liés à l'environnement, doivent être intégrés dans le prix de production de nos biens. Les négociations du GATT sont nécessaires pour rétablir l'équilibre et éviter que de plus en plus de voix s'élèvent sur les marchés mondiaux pour réclamer le protectionnisme. Le secteur des services est essentiel. Notre compétitivité se verra réduite partout où ce secteur n'est pas primordial.

Si les valeurs sociales, comme la solidarité et l'environnement, sont des éléments essentiels de notre société, ils doivent servir de fondement à notre stratégie.

Le secteur audiovisuel peut procurer davantage d'emplois. Nous devons en tenir compte. Je plaide pour une majoration du budget de la CE pour le secteur audiovisuel.

Je puis me rallier à l'essentiel de ce qu'a dit l'orateur italien. Toutefois, en matière de réduction du temps de travail, la prudence est de rigueur. La mesure qui a été

prise en Allemagne est spécifique et réversible, mais en France, l'opinion publique a réagi avec véhémence.

Le Livre blanc n'est pas un remède miracle. Le premier Livre blanc contenait 287 mesures, le deuxième offre plutôt une analyse générale de la situation et propose plusieurs possibilités.

Publier le Livre vert sur l'emploi avant la sortie du Livre blanc constituerait un risque, mais j'estime néanmoins qu'il comporte des points importants.

Les gens se posent énormément de questions. Bien des choses ont radicalement évolué ces dernières années. Les hommes politiques ne peuvent se dérober à ces questions.

Les Fonds structurels sont d'une importance capitale, notamment pour les Etats membres de la CE qui sont encore en retard sur les autres. Au Portugal, l'économie est essentiellement régie par les impulsions émanant de ces Fonds structurels. Le gouvernement fait en sorte que ces impulsions soient bien suivies. L'aide des Fonds structurels est très bénéfique pour la création de nouveaux emplois.

Flexibilité ne veut pas dire absence complète de règlements. Nous ne voulons pas retomber dans un système tels qu'il en existe au Moyen-Orient ou en Extrême-Orient. A mes yeux, la flexibilité, ce sont 10 % des travailleurs qui changent de travail dans l'espace d'un an. Si cela n'est pas possible, le système doit être considéré comme trop rigide.

Si les charges pesant sur le travail augmentent encore, il n'y aura certainement pas de création d'emplois. Il convient de réduire l'impôt sur le travail. Il n'est plus possible de financer la sécurité sociale comme par le passé. Il n'y a plus d'argent. C'est un problème que les Etats membres doivent régler.

Le président : Je souhaite la bienvenue à Mme Smet, ministre de l'Emploi et du Travail. Je propose de suspendre la séance pendant cinq minutes. Ceux qui n'ont pas encore eu la parole pourront la prendre immédiatement après l'exposé de Mme Smet.

- *La séance est suspendue à 11h10.*

- *Elle est reprise à 11h25.*

- **Président** : M. **Martens**.

M. **Martens**, Membre du Sénat (Belgique) : L'Union européenne est confrontée à de multiples défis. La crise économique et les pertes d'emploi posent de sérieux problèmes. L'attitude des citoyens vis-à-vis de l'Union dépendra principalement de la capacité de celle-ci à régler ces problèmes. Les Comités d'avis chargés de questions européennes de la Chambre des Représentants et du Sénat belges ont encore procédé la semaine dernière à une audition sur l'emploi dans l'Union européenne. L'objectif est de mieux informer les parlementaires sur les rapports entre les options prises au niveau national et la politique

de l'Union. Les contacts avec la Commission européenne sont très importants car ils réduisent le déficit démocratique.

Le Comité d'avis chargé de questions européennes du Sénat de Belgique veut examiner des propositions de directives européennes sur le plan de leurs implications au niveau national ainsi qu'au niveau de la Communauté. Le Comité d'avis a ainsi examiné la directive relative à la taxe sur les émissions de CO et la consommation d'énergie ainsi que la directive sur les conseils d'entreprise européens.

Dans le cadre de la présidence belge, les parlementaires ont été mieux informés des travaux des conseils de ministres. Il s'agit d'un progrès important en ce qui concerne l'association des parlementaires nationaux au processus décisionnel européen.

J'espère qu'un consensus pourra être trouvé dans le cadre du sommet européen de décembre 1993. Je me réjouis que Mme Smet fera ici un exposé sur le travail au sein de la Communauté européenne.

A l'issue des exposés de M. Pinheiro et de Mme Smet, les questions suivantes seront examinées : la compétitivité des entreprises, le coût du travail, la politique commerciale, la lutte contre le dumping en matière sociale et environnementale, le GATT, l'ouverture de nos marchés aux produits d'Europe de l'Est, la stimulation de la croissance économique, la valeur du modèle social européen et la répartition du travail disponible. (*Poursuivant en français*)

C'est dans ce sens que nous aurons, je l'espère, un débat fructueux et urgent. Il nous paraît essentiel de préserver ce modèle social, ce modèle de société que nous avons mis sur pied après la seconde guerre mondiale.

Mme Smet, ministre de l'Emploi et du Travail (Belgique) (en néerlandais) : Nous sommes à la veille du second Conseil social européen, où nous allons discuter d'une série de directives et d'une première mouture du Livre vert. L'Europe compte environ 18 millions de chômeurs. Une grande partie du capital humain dont nous disposons est inutilisée. Cette dégradation du marché du travail est essentiellement la conséquence du ralentissement de l'activité économique depuis 1990. L'augmentation du chômage a pris en Europe des dimensions bien plus dramatiques que dans les autres pays du monde.

Plus que sur les autres continents, le chômage y est de nature structurelle. Chaque fois que le chômage croît au cours d'une période donnée, une partie des emplois supprimés sont définitivement perdus, même lorsque l'activité économique reprend. La croissance économique au sein de la Communauté est plus pauvre en création d'emplois que celle des Etats-Unis. La Communauté n'enregistre une augmentation de l'emploi qu'à partir d'une croissance du PNB d'au moins 2 %, tandis que le chômage ne commence à diminuer qu'à partir d'une croissance de 3,5 % du PNB.

L'une des causes de ce phénomène est la forte création d'emplois à faible productivité. On constate que sur les 9 millions d'emplois créés en Europe dans les années 1980, 3 millions seulement ont permis la réintégration des chômeurs. Les emplois créés ne sont donc pas directement occupés par des chômeurs.

Le Traité de Maastricht et l'unification allemande ont profondément bouleversé l'Europe sociale et financière. La concurrence des pays d'Europe de l'Est s'accroît, ainsi que celle des pays asiatiques et de la Chine. On ne peut pas enrayer cette évolution. Les pays à bas salaires obtiendront une redistribution des richesses.

Le chômage structurel menace notre modèle social européen. L'Europe devra se préparer et tenir compte des nouvelles tendances : l'internationalisation du marché du travail, l'évolution technologique, le vieillissement, la nécessité d'une meilleure combinaison du temps de travail et des loisirs, les données démographiques comme la structure familiale, etc.

C'est l'essence même du message de M. Jacques Delors lors du Sommet de Copenhague. Il faudra chercher des éléments propices à l'emploi dans les domaines peu ou pas encore explorés.

Une bonne analyse est essentielle pour apporter des réponses valables à la crise. D'où l'importance du Livre blanc, qui devrait permettre de répondre à la question de savoir comment favoriser la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Il faudra répondre à quatre questions essentielles. Comment améliorer la compétitivité de l'économie européenne ? Comment faire en sorte que la croissance économique relance l'emploi ? Comment mettre sur pied une politique de l'emploi plus active ? Vers quel modèle économique la Communauté européenne doit-elle évoluer ?

Il est clair que la politique de la CE ne se limite pas à une politique de coordination au niveau européen mais qu'elle est également la somme des politiques des différents Etats membres. Tous les pays cherchent à conclure un pacte social. La Belgique y est arrivée la semaine dernière. Le projet a déjà été approuvé par la Chambre. C'est un fait important, la Belgique assurant actuellement la présidence de la Communauté. Le projet est examiné aujourd'hui et demain par le Sénat.

Comment pouvons-nous redresser l'économie ? Un climat macro-économique stable est indispensable à cet effet. La confiance peut être restaurée par la réalisation de l'UEM. Les délais fixés dans le Traité de Maastricht doivent donc être respectés. L'UEM est d'une importance capitale pour la réalisation du marché interne. La première phase a débuté en juillet et visait à l'achèvement du marché interne. Les Etats membres doivent ramener progressivement leurs économies et leurs finances publiques au même niveau.

La seconde phase devrait débuter le 1er janvier 1994. Elle implique l'approbation d'une législation complémentaire et la création d'un Institut monétaire européen. Le Conseil de l'Ecofin, qui se réunit aujourd'hui, est décisif à cet égard. Le précédent Conseil de l'Ecofin a pris plusieurs décisions importantes en préparation à cette seconde phase.

La troisième phase devrait débuter automatiquement le 1er janvier 1999 mais pourrait éventuellement déjà entrer en vigueur le 1er janvier 1997. Ce dernier point est cependant incertain, car la plupart des Etats membres ne répondent pas aux critères de convergence suivants : un degré élevé de stabilité des prix, l'assainissement des finances publiques, la limitation des taux d'intérêt et une monnaie nationale stable.

Fin 1992, seuls la France et le Luxembourg répondaient à ces conditions sévères. Les dévaluations seront rendues impossibles pour pouvoir procéder à l'émission de l'écu.

Répondre aux critères de convergence est une entreprise extrêmement ardue, en particulier pour les pays qui ont une dette publique élevée. Il est surtout question de l'emploi et du coût salarial pour renforcer la compétitivité. Nous n'abandonnons pas les critères de convergence au profit de la politique de l'emploi. Aux objectifs économiques doivent être joints les critères de convergence.

L'Uruguay-Round doit se terminer au plus vite. Les concertations au sein du GATT doivent promouvoir le libre échange. La CE souhaite que les discussions soient clôturées à la fin de l'année. Les Etats-Unis ont renforcé leur position à l'égard de l'Europe depuis que le président Clinton a conclu des accords avec les pays asiatiques.

L'initiative de croissance d'Edimbourg doit être renforcée. La présidence belge s'y est engagée. La Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement sont un premier instrument.

A Edimbourg, il a été décidé de mettre à disposition une facilité d'emprunt de 5 milliard d'écu pour le financement et le cofinancement de travaux d'infrastructure européens.

Le sommet de Copenhague a renforcé et prolongé cette initiative. Il a été demandé à la Banque d'investissement d'élargir la facilité d'emprunt à 3 milliards d'écu.

Le Sommet de Bruxelles est en préparation. Selon M. Delors, il convient de réaliser un investissement de 135 milliards d'écu au cours des cinq années à venir, ce qui devrait ramener le taux de chômage à 6 % pour l'an 2000. La présidence belge plaidera en faveur d'un élargissement des objectifs formulés à Edimbourg et Copenhague.

Un an après l'approbation de l'initiative d'Edimbourg, on peut constater que les objectifs sont atteints bien trop lentement. Les grands travaux d'infrastructure qui ont fait l'objet d'investissements ne sont lancés que maintenant. Deux Etats membres seulement ont ratifié le Traité d'Edimbourg. La Belgique n'est pas parmi eux:

Le Fonds de cohésion et les Fonds structurels constituent un deuxième instrument. Le Fonds de cohésion dispose de 10 milliards d'écu. Les quatre pays les moins prospères pourront en bénéficier. 21 projets ont déjà été approuvés. Les Fonds structurels, et en particulier le Fonds social européen, sont d'une grande importance pour l'emploi.

Le plan d'action intégré pour les PME est un troisième instrument. De nombreux pays estiment que les PME ont encore un bel avenir devant eux. Elles ne délocalisent pas et sont plus performantes que les grandes entreprises.

Il est très important de stimuler la recherche et le développement. Il ne suffit en effet pas d'investir dans une redistribution du travail. L'économie européenne doit reconquérir sa position de précurseur. La CE a dégagé des moyens pour la recherche et le développement. C'est également un élément qui sera discuté lors du Sommet de Bruxelles. (*Poursuivant en français*)

Comment pouvons-nous faire en sorte que la croissance économique relance l'emploi ?

Nous sommes en faveur d'une réduction du coût du travail.

Le problème du chômage est dans la Communauté en grande partie dû à des coûts de travail élevés auxquels doivent faire face les entreprises notamment pour engager des travailleurs peu qualifiés.

Les coûts de travail accélèrent la délocalisation des activités vers des pays dont les coûts de travail sont moindres. Ils contribuent au remplacement du travail par le capital tant dans le secteur à risques que dans le secteur protégé. En outre, ils constituent un frein au développement de l'emploi dans les secteurs protégés où la demande de travail par rapport aux coûts de travail est 2 à 3 fois plus élevée que dans les autres secteurs. Cette situation s'explique par le fait qu'il existe une demande potentielle importante pour des nouveaux types de services couplés à l'évolution démographique de notre société. Malheureusement, cette demande est encore trop peu satisfaite à cause des prix trop élevés de ces services provenant du coût élevé du facteur travail.

Le coût élevé de travail est en grande partie dû aux charges sociales qui reposent exclusivement sur le travail sous la forme des cotisations sociales. Le mode de financement actuel de la sécurité sociale joue, dans de nombreux Etats membres, un rôle important dans le coût élevé de travail.

Pour l'alléger, il est nécessaire de passer progressivement à des sources de financement alternatives, ce qui entraînera la création d'une marge, dans la mesure où l'on peut trouver des moyens de financement au niveau européen.

Différentes pistes sont possibles à ce niveau, telles que l'harmonisation de l'imposition des revenus provenant d'investissements financiers et l'instauration des revenus provenant d'investissements financiers et l'instauration d'une taxe sur l'émission de CO₂ et la consommation

d'énergie. Les moyens financiers ainsi libérés peuvent être utilisés pour l'allègement du coût du travail.

Lors du Conseil de l'Ecofin, il est cependant apparu qu'il est pratiquement exclu que la directive concernant la taxe sur l'énergie et le CO₂ soit prochainement approuvée (La Grande-Bretagne s'oppose à la partie énergie de la taxe pour préserver son énergie atomique, et l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Irlande veulent encore être exemptés de cette taxe pendant un moment). A l'heure actuelle, la Présidence belge cherche une solution technique sur la base d'une proposition plus modérée (un bas niveau de taxation).

Une réduction du coût du travail entraîne la nécessité de travailler sur une base sélective étant donné les répercussions sur le budget. Cette réduction est d'autant plus bénéfique pour l'emploi lorsqu'elle s'applique aux bas salaires.

Ensuite, on peut plaider en faveur d'une réduction des coûts du travail axée sur des groupes déterminés tels que les jeunes et les chômeurs de longue durée.

La modération des salaires peut aussi contribuer à une diminution des coûts salariaux. On peut également examiner comment la hausse des salaires peut être réaffectée à l'emploi. A ce propos, les partenaires sociaux portent également une responsabilité importante.

Comment mettre sur pied une politique de formation et d'emploi plus active ?

Il est impossible que la croissance économique seule puisse garantir en Europe une création d'emplois suffisante. C'est pourquoi nous sommes en faveur d'un marché du travail flexible, couplé à une meilleure répartition du travail. C'est une condition nécessaire pour augmenter l'intensité de croissance de l'emploi. Pour réaliser cela, les gouvernements des Etats membres doivent adapter certains aspects de l'organisation du travail. Différentes pistes sont possibles. L'une d'elles consiste à assouplir la fin de la carrière, et à encourager la création d'emplois tremplins pour les jeunes en instaurant par exemple une réglementation de l'emploi à temps partiel. On peut également élaborer un système qui donne au travailleur la possibilité d'interrompre temporairement sa carrière, avec la garantie de pouvoir ensuite reprendre son emploi. On peut promouvoir les emplois à temps partiel sur base volontaire couplés d'une réduction des salaires correspondante, de même qu'une réduction du temps de travail par exemple dans le cadre du travail d'équipe ou du travail de nuit.

On peut également faciliter le développement de certaines formes de travail telles que les conventions de travail à durée déterminée, les contrats intérimaires, les contrats travail-formation.

Nous sommes également en faveur d'un droit individuel à la formation pendant toute la durée de l'existence. La formation permanente des travailleurs est nécessaire pour

pouvoir réagir de manière compétitive aux mutations technologiques de notre économie.

Pour ces raisons, il faut soutenir financièrement les efforts entrepris, pour atteindre des résultats concrets dans le domaine de la formation des travailleurs, à condition cependant que ces efforts soient adaptés aux besoins des entreprises et augmentent les chances d'intégration des groupes à risque.

Il faut s'attacher tout particulièrement à proposer des emplois comportant des tâches d'intérêt général et social, qui ne peuvent être accomplies par le circuit du travail normal, ou des emplois inscrits dans des projets d'économie sociale.

L'intérêt porté à la formation, toujours grandissant au niveau de la Communauté, s'explique par la hausse des moyens financiers que le Fonds social européen accorde aux Etats membres. La nécessité de définir de nouvelles stratégies dans le domaine de l'éducation et de la formation était d'ailleurs l'un des points importants du Conseil européen de Copenhague, il sera repris dans le Livre blanc de Jacques Delors.

Vers quel modèle social la Communauté européenne doit-elle évoluer ?

Dans le domaine de l'emploi, je suis d'avis que des normes sociales minimums doivent être mises sur pied au niveau communautaire, afin d'empêcher la lutte concurrentielle au sein de la CE sur la base des conditions de travail. En ces périodes économiques difficiles dans lesquelles nous nous trouvons, les Etats membres ne peuvent parfois pas résister à lancer leur bagage social dans la lutte concurrentielle. Si à court terme, cela peut attirer les candidats investisseurs, les conséquences à long terme pour la société sont incalculables. Afin d'empêcher une dualisation de la société et d'éviter que notre modèle social européen ne soit atteint, il faut travailler à l'établissement d'une protection sociale minimum pour les travailleurs.

C'est pourquoi j'ai l'intention, depuis le début de la Présidence belge, d'enregistrer des progrès dans les projets de directive qui sont étudiés dans le cadre du programme d'action sociale de la Commission de la CE portant exécution de la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs. Il s'agit de directives telles que la directive en matière d'organisation du temps de travail, la directive protection des jeunes au travail, la directive protection des travailleurs contre les agents biologiques, la directive relative aux normes du travail atypique, les directives en matière de congé parental et de renversement de la charge de la preuve, la directive relative à la création d'un Comité d'entreprise européen, etc.

L'approbation des directives sociales au Conseil des Ministres se déroule difficilement pour le moment entre autres à cause de la manière dont le processus de décision doit se dérouler, selon le Traité de Maastricht.

Le protocole social offre de nouvelles possibilités de mener une politique sociale dans la Communauté européenne. Il élargit les compétences de la Communauté au niveau social et augmente les possibilités de prendre des décisions à la majorité qualifiée au lieu de l'unanimité.

Depuis le début de la présidence belge, je me suis fixé comme objectif de mettre en œuvre la procédure dans le cadre du protocole social lorsque cela est nécessaire et ce, dès la ratification du Traité de Maastricht.

Un dossier important qui, sans l'entrée en vigueur du protocole social, serait resté bloqué est celui de la proposition de directive relative à la création du Comité d'entreprise européen. La Commission a présenté cette proposition au Conseil début 1991 sur la base de l'article 100 du Traité de la Communauté européenne, ce qui signifie qu'elle doit être adoptée à l'unanimité par le Conseil. Lors du Conseil du 12 octobre, la présidence a présenté un texte de compromis. Seul le Royaume-Uni s'est, par principe, opposé au texte. La Commission a finalement accepté, sur la base du texte de compromis de la présidence et des quelques remarques qui ont encore été formulées au Conseil, de démarrer la procédure dans le cadre du Protocole social à partir du 1er novembre.

Le Protocole social renforce également le rôle des partenaires sociaux au niveau européen. Avant d'introduire des propositions en matière de politique sociale, la Commission doit consulter les partenaires sociaux. Une première fois sur l'opportunité politique et une deuxième fois sur le contenu. Lors de ces consultations, les partenaires sociaux peuvent décider eux-mêmes d'entamer des négociations à ce sujet et éventuellement d'arriver à une convention collective de travail européenne.

Le Protocole social a laissé aux partenaires sociaux une place importante. Quant à savoir si ce Protocole donnera à l'Europe un nouvel élan social, cela dépend donc d'eux également et plus seulement des politiciens. Il faudra cependant encore éliminer bon nombre de problèmes afin que la concertation sociale au niveau européen se déroule convenablement.

A l'heure actuelle, la Commission européenne travaille à l'élaboration d'un communiqué à propos du dialogue social concernant plus particulièrement la question de savoir quelles organisations seront consultées au niveau européen et seront concernées par le dialogue social.

Jusqu'à présent, seules les organisations suivantes étaient reconnues comme organisations représentatives européennes, la Confédération des syndicats européens (CSE), l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), et la Confédération européenne des employeurs publics (CEEP).

Il faudra encore déterminer qui sera président, etc.

Dans le passé, la Commission européenne a souvent conclu des conventions internationales avec des pays à bas salaire qui ont une protection sociale de loin inférieure à celle en vigueur dans la Commission européenne.

Aussi pouvaient-ils produire à un coût beaucoup plus bas que celui des entreprises de la Commission européenne, ce qui a entraîné l'apparition d'une concurrence non équilibrée.

Je songe notamment aux pays de l'Est. Je me suis notamment rendue en Pologne et, là, à certains égards c'est encore le Moyen-Age. Je crois qu'il faudrait faire pression sur eux pour que dans les domaines de la santé et de l'hygiène au travail, ils respectent certaines normes, par exemple celles de l'OMS.

Afin de mettre fin à de tels problèmes, il est nécessaire que les accords internationaux conclus avec ces pays tiers comportent une clause sociale, dans laquelle ces pays s'engagent à amener progressivement leur protection sociale à un niveau plus élevé, par le biais, par exemple, de la reconnaissance de la liberté de réunion, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Pour certaines familles, il est nécessaire que les enfants travaillent. Mais ce sont les Etats, la CEE et le BIT qui doivent faire en sorte que cette situation disparaisse peu à peu.

M. Lenihan, Membre du Parlement (Irlande) : Le ministre a insisté sur la nécessité d'examiner le problème de la compétitivité et de l'emploi dans un contexte macro-économique. Le ministre partage-t-il le point de vue selon lequel il faut absolument une approche coordonnée de l'Union et de l'Uruguay Round ? Ne faudrait-il pas œuvrer pour que nous ayons une monnaie commune pour le 1er janvier 1997 ? Sur le plan de la compétitivité, ne sera-t-il pas trop tard en 1999 ?

Mme Weiler, Membre du Bundestag (Allemagne) : Le ministre a attiré l'attention sur les conséquences qui découleraient de l'impossibilité d'atteindre les objectifs sociaux. La répartition du travail disponible est une nécessité. On en parle partout. La réduction du temps de travail à elle seule ne suffira pas. Le volume de travail n'a pratiquement pas évolué depuis 15 ans. Quels secteurs sont encore en mesure de créer des emplois ? Quel rôle les technologies environnementales pourraient-elles jouer dans ce domaine ? Les aides européennes ne devraient-elles pas dépendre également de conditions écologiques et non pas seulement de conditions liées à la santé et à l'hygiène ?

Un deuxième aspect a déjà été abordé. Il s'agit de l'emploi créé artificiellement. Contrairement aux Pays-Bas, nous avons eu en Allemagne des expériences positives en ce qui concerne ce marché secondaire du travail. L'Allemagne de l'Est s'effondrerait sans cela. Ce système permet aux gens de conserver leur motivation et leur savoir-faire. Le retour au premier marché du travail doit toutefois rester l'objectif à atteindre. Nous réfléchissons encore au financement du système. Des coupes sombres dans ce domaine provoqueraient une agitation sociale.

M. Stroobant, Membre du Sénat (Belgique) : L'instrument des accords sur l'emploi est très intéressant. Des accords sectoriels en matière d'emploi doivent pouvoir être élaborés au niveau européen dans le cadre d'une concertation sociale. Les autorités doivent également participer à cette concertation afin d'éviter toute tendance corporatiste.

Une organisation syndicale européenne doit venir s'ajouter aux conseils d'entreprise européens. Les conseils socio-économiques actuels doivent avoir des contacts entre eux afin que soit créé un conseil socio-économique européen. Pourquoi parle-t-on si peu de la substantielle réduction du temps de travail au niveau européen ?

M. Ligot, Membre de l'Assemblée Nationale (France) : Vous avez insisté sur le fait qu'il y a un modèle social européen mis en concurrence par des pratiques inégalitaires.

N'y a-t-il pas une contradiction dans vos propos lorsque vous souhaitez voir aboutir rapidement l'Uruguay-Round et que vous demandez l'introduction de clauses sociales ?

Ma deuxième question porte sur le grand secteur de l'audiovisuel.

Nous ne pouvons dissocier le modèle social européen de la culture européenne ou de celles de nos différents états. L'activité audiovisuelle américaine, par exemple, porte atteinte directement à cette culturelle européenne. C'est la raison pour laquelle la France a demandé une exception culturelle à l'Uruguay-Round.

M. Geraldes, Membre du Parlement (Portugal) : Je voudrais savoir quelle attention on a donnée à la stimulation des PME ? Le Fonds européen d'investissements n'a pas encore fait l'objet d'une ratification par tous les Etats membres ? Que compte faire la Présidence belge pour les y inciter ?

M. Hood, Membre de House of Commons (Grande-Bretagne) : A quels défis est confrontée l'Europe ? Ceux qui ont du travail doivent être conscients de leur responsabilité envers les chômeurs. Il faut, par ailleurs, maintenir le pouvoir d'achat du chômeur et utiliser à cet effet les impôts sur les revenus des travailleurs. Nos experts estiment que l'objectif d'une croissance économique de 3 % n'est pas la panacée tellement recherchée, car il ne permet pas de créer de nouveaux emplois. Aussi devons-nous investir dans la formation et l'éducation. Les 3 % de croissance nous permettraient uniquement de maintenir notre niveau de prospérité actuel. En refusant la Charte sociale malgré les multiples plaidoyers en sa faveur, le gouvernement britannique pratique selon moi la politique de l'autruche. Il s'en est fallu de quelques voix pourtant. Un grand nombre de Britanniques approuvent cependant les principes moraux et la Charte sociale.

M. Van Outrive, Membre du Parlement européen (Belgique) : J'apprécie les efforts consentis en ce qui concerne les directives sociales. S'il est impossible de les adopter à douze, nous devons le faire à onze. Il faut à chaque fois passer par le dialogue social. N'est-ce pas une perte

de temps ? L'ensemble des directives sera-t-il soumis au dialogue social ?

Nous avons toujours insisté sur une coordination des politiques d'emploi. Nous devons trouver un instrument permettant d'assurer le suivi des initiatives nationales. Qu'en pense le ministre ? On prétend que les Etats membres n'introduisent pas suffisamment de projets ou introduisent des projets existants ? Est-ce une bonne chose ?

La clause sociale doit s'accompagner d'une autre politique. Si on veut abolir le travail des enfants, ne doit-on pas prendre plus d'initiatives sur le plan de l'enseignement ? Ne faut-il pas accroître les efforts dans le domaine de la santé ? Sinon, nous allons droit vers le protectionnisme.

M. Harris, Membre de House of Commons (Grande-Bretagne) : La discussion montre l'existence d'un conflit. Il convient de prendre de nouvelles mesures sociales et de rétablir la compétitivité. Dans quelle mesure ces nouvelles mesures sociales sont-elles toutefois déterminantes pour la compétitivité ?

M. Van der Linden (Pays-Bas) : Le ministre accorde une grande importance à l'UEM ainsi qu'au GATT. Il faut réduire les dépenses publiques. Or, tout effort pour stimuler la croissance entraîne des dépenses supplémentaires.

De même, il faut réduire le coût du travail. Force est de constater cependant que toutes les mesures que nous prenons alourdissent précisément la charge du travail. Comment pouvons-nous être compétitifs si nous refusons de remettre en question la sécurité sociale ? Créer des emplois artificiels n'est pas une bonne solution, sauf lorsqu'ils s'adressent à des allocataires, de sorte que ceux-ci „gagnent” pour ainsi dire leur allocation. Je suis pour ce genre de mesure.

M. Van der Maelen, Membre de la Chambre des Représentants (Belgique) : MM. Drèze et Malinveau ont récemment publié un rapport, signé par 13 économistes réputés, sur la croissance économique et l'emploi. Ils insistent fortement sur une réduction des charges sociales pour les petits revenus. Ce coût sera compensé par un prélèvement européen sur l'énergie. La taxe sur le CO pourra ainsi constituer une contribution importante à la création de nouveaux emplois.

Les 13 économistes susmentionnés plaident également en faveur d'un approfondissement des décisions prises à Edimbourg. Ils préconisent une augmentation des fonds, qui devraient être portés à 250 milliards d'Ecus, soit le montant actuellement prévu multiplié par huit.

Il existe un lien entre la future évolution des salaires et l'équité fiscale. La modération salariale doit être précédée par la suppression des injustices fiscales. Je partage totalement l'avis de ces treize économistes. Ils plaident pour une harmonisation du précompte mobilier sur les revenus de capitaux.

Le **président** : Je propose de suspendre la séance jusqu'à 14 h 45.

— La séance est levée à 13 h 02.

NEUVIEME CONFERENCE
DES ORGANES SPECIALISES
EN AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

REUNION PUBLIQUE DU
LUNDI 22 NOVEMBRE 1993

APRES-MIDI

PRESIDENCE
DE
M. MARTENS

La réunion publique est ouverte à 14.48 heures.

M. Vazquez, Membre des Cortes (Espagne) : Je voudrais savoir ce que vous pensez de l'idée d'incorporer le taux de chômage de tous les pays européens afin de promouvoir une cohésion plus harmonieuse dans la politique de l'emploi.

Mme Smet a opposé la machine à l'homme. Cela me semble une erreur, car l'homme perdra toujours contre la machine.

Mme Smet a aussi parlé des PME. A mon sens, il faut que les banques baissent leurs taux d'intérêt en leur faveur.

Lord Hunt of Tanworth, Membre de House of Lords (Grande-Bretagne) : Tous les membres du Parlement britannique sont préoccupés par le problème du chômage. La Chambre des Lords mène actuellement une vaste enquête à ce sujet. J'aurai voulu obtenir quelques précisions sur la manière dont l'Union européenne compte traiter ce problème. Quelles actions seront entreprises aux différents niveaux ? Quelles sont les priorités de l'Union européenne ? Il est clair que nous devons préserver notre tissu social tout en nous préoccupant de la compétitivité de nos entreprises. Le rôle des pays en voie de développement dans l'économie mondiale doit retenir toute notre attention. Le programme esquissé par Mme Smet est relativement ambitieux. Quelles priorités fixera-t-on pour atteindre ces objectifs ?

M. Enright, Membre de House of Commons (Grande-Bretagne) : Chaque Etat membre interprète différemment les chiffres en matière de chômage. La CE ne pourrait-elle

pas imposer des normes communes ? En ce qui concerne la subsidiarité au niveau des régions, on constate que les gouvernements centraux prennent des décisions sans consulter les régions. Comment ce problème pourrait-il être résolu ? Ce matin, pratiquement personne n'a abordé la question du management et de la formation des gestionnaires. En Europe, il y a souvent des problèmes à ce niveau. On se préoccupe beaucoup trop peu de l'influence sur les partenaires sociaux et l'emploi. Il faut par ailleurs également tenir compte des besoins du 21ème siècle.

La politique européenne en matière de développement laisse à désirer. Nous nous concentrons trop sur l'Europe de l'Est. Comment l'Europe pourrait-elle élaborer une nouvelle politique en matière de développement dont nous tirerions également avantage ?

M. Zakolikas, Membre du Parlement (Grèce) : C'est la Grèce qui assure la prochaine présidence européenne.

Nous avons des échéances électorales durant le mois de mai.

Nous proposons que la prochaine réunion de la COSAC à Athènes se tienne entre le 10 et 20 avril.

Le modèle social de l'Europe doit constituer une synthèse de ce qui se fait dans les Etats membres. En Grèce, le chômage se concentre dans certains lieux ; il est donc déséquilibré géographiquement. La main-d'œuvre est très peu spécialisée. Les chômeurs depuis plus d'un an représentent 70 % du total des chômeurs. Nous voulons limiter

le chômage et améliorer la condition sociale du chômeur de longue durée.

La formation de la main-d'œuvre devrait être financée par l'Europe. Il devrait en être de même pour les programmes d'investissement qui entraîneront des créations d'emplois.

M. Norgaard, Membre du Folketing (Danemark) : L'Europe connaît de toute évidence un problème de productivité. Nous avons besoin d'une croissance économique plus forte. Plusieurs pistes de réflexion pourraient être explorées. Je pense notamment au secteur des services. Il faudrait à l'avenir payer pour des services qui jusqu'à présent ne sont pas rémunérés, notamment dans le domaine du sport, de la musique, etc. L'augmentation du pouvoir d'achat est un problème fondamental. La marge de manœuvre des Etats membres est cependant relativement limitée. Les critères de convergence sont stricts. Ne faudrait-il pas éventuellement penser à les assouplir ? Il n'est en effet pas possible de mener une politique keynésienne et d'atteindre en même temps les normes de convergence. Il serait probablement souhaitable de prolonger le délai initialement prévu.

Mme Catala, Membre de l'Assemblée Nationale (France) : La Communauté doit affirmer la spécificité européenne sur la scène internationale. J'entends dire qu'il faut absolument signer le GATT avant le 15 décembre. Je mets en garde les représentants des peuples européens contre une dilution de l'identité européenne.

Je crois que nous ne pouvons accepter de signer le GATT que sur une base égalitaire avec nos partenaires. Nous devons aussi coordonner les efforts que nous consentons envers les pays de l'Est.

Je dis donc : oui au GATT, mais pas à n'importe quelles conditions.

M. Kanellopoulos, Membre du Parlement (Grèce) : Je représente le PASOK et j'estime que cette réunion est très intéressante. Nous avons des défis à relever et la voie du Traité de Maastricht n'est pas très aisée. En tant qu'ancien président de syndicat, je pense que nous devrions essayer de renforcer les acquis sociaux afin de donner une image positive.

Or, on n'encourage pas vraiment le dialogue social. Nous devrions élaborer une stratégie alternative pour l'emploi. Nous devons respecter la libre concertation pour sauver l'emploi. Je plaide encore pour renforcer le dialogue social au niveau européen. Il faut promouvoir de nouveaux emplois pour éviter le travail en noir. Nous devons définir une stratégie économique pour la Communauté européenne en respectant les acquis sociaux qui ne doivent pas être sacrifiés.

En tant que socialistes, nous voulons un nouvel équilibre respectant l'homme.

M. Herman, Membre du Parlement européen (Belgique) : La crise actuelle est monétaire, conjoncturelle et structurelle. Les trois aspects doivent être envisagés ensemble et au niveau européen. Il ne sert à rien de vouloir résoudre les problèmes au niveau de chaque pays. La commission, heureusement, s'achemine vers une stratégie globale.

En ce qui concerne le protectionisme et le GATT, la commission n'a pas répondu. L'élasticité des exportations avec les pays à bas salaires est supérieure à „un”. Nos déficits commerciaux sont avec les Etats-Unis et le Japon.

Quant au modèle social européen, il n'existera pas s'il n'y a pas une économie européenne prospère.

Quant à fixer les taux de chômage, cela me paraît une fausse idée. La convergence ne résistera pas à l'adjonction d'un critère supplémentaire.

On dit que l'Europe doit être forte pour affirmer son identité, il est contradictoire d'affirmer dans le même discours qu'il faut limiter les pouvoirs des institutions européennes. C'est vouloir une chose et son contraire.

Mme Catala (France) : L'analyse de M. Herman n'est pas tout à fait exacte car elle se fonde sur des éléments de valeurs et non pas en terme d'emplois.

Nos échanges avec nos partenaires sont satisfaisants sur le plan commercial mais désastreux sur le plan de la suppression d'emplois.

M. Granelli, Membre du Senato (Italie) : En tant que vice-président du Sénat italien, je pense que Mme le ministre Smet a fait des déclarations importantes à propos de l'augmentation à craindre du nombre de chômeurs.

Il y a là aussi un problème politique. Nous gaspillons des énergies puisque nombre de jeunes diplômés sont contraints au chômage.

Il y a là un danger pour la démocratie, car la situation devient de plus en plus grave. La coopération entre les USA, le Canada et le Mexique va encore aggraver notre crise. Je pense, comme solution partielle, à la diminution du temps de travail. Il faut donner un suivi aux engagements pris à Edimbourg et à Copenhague. Il faut aider les PME par priorité, car elles sont créatrices d'emplois. Il faudrait aussi avoir plus de capacités pour investir dans la technologie. Pour le reste, je partage l'analyse de M. Delors. Je pense que nous devons accélérer le programme proposé par la Commission car nous ne pouvons pas attendre 1996. J'espère que la présidence belge y veillera.

M. Alvarez Carp, Membre du Parlement (Portugal) : Le problème du chômage est le plus grave, puisqu'il concerne l'humain. Il faut que les PME reprennent confiance et investissent à nouveau dans la concertation sociale. Dans la négociation du GATT, les Européens et les Américains doivent respecter et faire respecter les règles d'une production décente. Ne pas, par exemple, faire produire par des enfants.

Je pense aussi que 1995 est une date trop éloignée pour la fin de la crise, comme le dit la Commission. Il faut une politique à moyen terme. Le „Livre blanc” de la Commission contient des idées intéressantes : les contrats de six mois, les clubs d'emploi ... Il y a des signaux de reprise dans certains pays européens. Tant mieux ! Le rôle des politiciens est de redonner confiance.

M. Skyllakos, Membre du Parlement (Grèce) : La charte sociale qui nous est proposée est finalement vide de sens puisque l'on y parle de l'abandon des acquis sociaux.

On ne peut donc plus parler de modèle social européen.

On y envisage le démantèlement de la sécurité sociale, du système des pensions, des baisses de salaires, des impôts nouveaux et des privilèges accrus pour les entreprises.

Finalement, les travailleurs seront encore plus pauvres.

Je pense que nous devrions suivre d'autres voies sans toucher aux acquis sociaux mais en s'en prenant aux hauts revenus. A propos du GATT, je signale qu'il n'y a pas que l'agriculture européenne qui en pâtira.

Le GATT aura aussi des conséquences sociales désastreuses.

M. Cravinho (Portugal) : La solution à la crise doit être globale, comme l'a dit M. Herman.

La fixation des parités monétaires européennes, face au yen et au dollar et autres devises, est extrêmement importante pour notre compétitivité.

La croissance européenne ne résoudra pas le problème du chômage. La productivité horaire s'accroîtra encore. Que faire ? L'initiative d'Edimbourg est appliquée avec retard par les Etats membres, ce dont il faut les blâmer. Plusieurs professeurs préconisent des mesures plus radicales encore, mais est-ce réaliste ?

Ce sont les Parlements nationaux, les élus du peuple qui sont responsables.

La productivité horaire doit être augmentée grâce aux nouvelles technologies.

Il ne faut pas céder à la tentation de baisser cette productivité pour accroître l'emploi.

Autre problème : nous disons qu'il faut agir sur les coûts salariaux pour améliorer la compétitivité européenne. Il n'y a pas que la productivité horaire qui compte. C'est la productivité globale qu'il faut examiner.

A cet égard, le facteur „recherche” et sa traduction dans la commercialisation des découvertes sont essentiels.

Je plaide donc pour une vue complète de la problématique. Il y a de nombreuses variables à examiner.

La civilisation industrielle est en déclin et l'Uruguay Round sera la dernière manifestation. Demain, il y aura

trois blocs : les Etats-Unis (étendus sans doute à l'accord Nafta), le Sud-Pacifique et la Communauté européenne.

Mme Weiler (Allemagne) : Il faut mettre un terme au démantèlement social en Europe. Il y a beaucoup de bas salaires. Le travail à domicile est souvent sous-payé. De nombreuses femmes ne peuvent pas mener une carrière normale. Une politique de réduction des salaires est une politique à courte vue. Notre société en subirait les conséquences. Ces dernières années, de nombreux secteurs ont d'ailleurs réalisé d'importants bénéfices. A-t-on pensé à une répartition justifiée de ces bénéfices ?

M. Ligot (France) : La délocalisation des entreprises est devenue un phénomène incontournable. Les entreprises allemandes prévoient le transfert du tiers de leur production vers des pays à bas salaires dans les prochaines années. Il y aura donc un accroissement du chômage en Europe, y compris dans les emplois qualifiés. Que devient le modèle social européen dans un tel schéma ? L'Uruguay Round doit permettre à l'Europe de réaffirmer la nécessité de maintenir le niveau de l'emploi. Pour ce faire, il faut une juste évaluation des monnaies. Le dollar est manifestement sous-évalué et cela a des répercussions sur le plan de la concurrence. Les taux d'intérêt en Europe sont trop élevés ; c'est également défavorable à notre économie.

Le problème n'est plus uniquement social ou économique. L'Europe doit favoriser son emploi. On ne peut laisser aller les choses sous peine d'être confronté à des situations explosives.

Mme Hellwig (Allemagne) : Le problème évoqué par M. Ligot nous a déjà opposés à plusieurs reprises. Il propose un protectionnisme en matière de prix, avec des répercussions au niveau social. Je suis convaincue qu'il s'agit d'une grande illusion. Ou bien nous nous soumettons aux lois du marché — et elles peuvent être dures —, ou bien on essaye d'une manière ou d'une autre de se soustraire à ces lois. Je lance une mise en garde contre de telles interventions de l'Etat. Voyez la faillite des régimes communistes en Europe de l'Est. On y caressait l'illusion que l'Etat pouvait tout diriger sur le plan économique. Même si nous vivons une crise économique générale, on ne peut manipuler constamment le marché. Ces dernières décennies, nous avons vécu au-dessus de nos moyens et commis d'importantes erreurs structurelles. L'Europe s'est toujours trouvée dans le peloton de tête mondial en matière sociale et économique. Ces derniers temps, nous nous sommes cependant endormis sur nos lauriers.

En Allemagne, le chômage des jeunes est encore peu important, mais nous constatons que trop peu de jeunes choisissent une formation valable, surtout dans les universités. Il est en outre insuffisamment tenu compte des nécessités du marché dans le cadre de la formation. Nous devons également constater qu'une nombreuse main-d'œuvre valable a été attirée vers les grandes entreprises en raison des salaires élevés que les petites entreprises

ne peuvent pas payer. Ceux qui sont maintenant au chômage sont souvent tentés de travailler au noir.

M. Fracanzani (Italie) : C'est la première fois que l'on discute si longtemps et si sérieusement sur ce problème.

Je crois que ce débat devrait faire l'objet d'un document de synthèse qui indique les points sur lesquels il y a eu convergence.

Ce document devrait être préparé par la présidence et présenté demain matin.

Il faudrait y introduire un paramètre sur le travail et l'emploi.

A mon sens, il est impossible d'unir l'Europe sur les seuls critères économiques et financiers en oubliant ce facteur fondamental qui est l'emploi.

Mme Smet, Ministre (Belgique) (en néerlandais) : Je me limiterai au niveau européen. Nous devons œuvrer pour une cohésion économique. Un mécanisme précis a déjà été lancé à cet effet. Mais nous devons également tendre vers plus de cohésion au niveau social. A défaut de solution pour le problème du chômage, tous les Etats membres risquent d'être confrontés à un réflexe nationaliste.

Comment construire une Europe sociale ? Le président Delors a déjà élaboré un plan à cet égard. Nous devons en outre rédiger des directives minimales en matière sociale, notamment dans les secteurs du travail à temps partiel et du travail dit atypique.

Nous devons élaborer des instruments solides pour permettre la concertation sociale entre les différents Etats membres. Il faudra prévoir les structures nécessaires afin d'avoir une concertation avec les partenaires sociaux au niveau intersectoriel.

Un plan européen de lutte contre le chômage s'impose. La proposition d'Edimbourg doit être étendue. Il faut d'urgence adjoindre à la cohésion économique la cohésion sociale.

Des clauses sociales doivent être introduites en ce qui concerne l'Uruguay-Round. La CE doit d'ailleurs insérer ces clauses sociales dans toutes ses négociations. Pour l'Uruguay-Round il est malheureusement trop tard. Les systèmes sociaux sont définis au niveau national avec beaucoup de précision. Mais ce système devient trop coûteux. On s'y est trop peu intéressé jusqu'à présent sur le plan européen. Nous devons sans doute être plus sélectifs sur le plan national et œuvrer pour plus d'uniformité sur le plan européen.

Dans le protocole social, les partenaires sociaux pourront traiter du problème de la sécurité sociale dans le but de réaliser la convergence et la subsidiarité. Sinon, c'est le danger du dumping social pour améliorer la compétitivité qui nous menace.

En ce qui concerne les projets en matière d'environnement, l'évolution sur le plan européen est très positive.

Nous constatons qu'il est possible de libérer plus d'argent à cet effet. (*Poursuivant en français*)

J'en viens au secteur audiovisuel. La France demande, dans la négociation de l'Uruguay Round, que l'on accorde l'exception culturelle et je pense qu'elle a raison. Nous voulons pouvoir subsidier notre secteur. La présidence belge défendra ce principe. Le secteur audiovisuel sera un des thèmes du prochain sommet européen de décembre. (*Reprenant en néerlandais*)

M. Van Otrive a posé des questions sur le protocole social. Sauf pour les domaines énumérés dans ce protocole, il est possible pour chaque nouvelle directive de choisir un traitement selon la procédure classique ou selon le protocole social.

Plusieurs orateurs ont fait des observations à propos des priorités sociales. Je songe à la redistribution du travail, à la réduction des coûts salariaux et à la compétitivité. Je ne pense pas qu'il faille fixer des priorités au niveau européen. Chaque pays doit définir ses propres priorités en fonction de sa situation spécifique. C'est ainsi qu'une réduction salariale n'est pas possible dans tous les pays, notamment dans ceux où les salaires sont déjà inférieurs à la moyenne européenne.

J'ai écouté avec attention les différentes interventions. La synthèse du président de la Commission, M. Delors, est remarquable. Nous devons nous intéresser à la formation et à la recherche. J'espère que nous pourrions approuver le rapport de M. Delors en décembre.

Le président : En ce qui concerne les conclusions de la présidence, nous allons essayer de formuler une synthèse pour demain.

M. Jurgens, Membre de la Tweede Kamer (Pays-Bas) : Je propose que vous fassiez votre synthèse sans que nous en rediscutions demain.

M. Van der Linden (Pays-Bas) : Il est dommage que les Etats membres interprètent concrètement la transparence de la CE. Il en résultera que de trop nombreux documents seront classés comme confidentiels et que les parlements nationaux ne pourront intervenir. Ceci est contraire aux accords de Maastricht. Je plaide dès lors pour que lors du Sommet de décembre, on opte pour une transparence maximale.

Le président : Ce point pourra être discuté demain lors du déjeuner.

Mme Hellwig (Allemagne) : J'ai le sentiment que les parlements des Douze sont tous d'accord à ce sujet. Je propose que nous en débattions dès la séance du matin.

M. Van Otrive (Belgique) : Les difficultés évoquées par M. Van der Linden se posent également au Parlement européen. Certains documents sont qualifiés de secrets, et je me demande sur quels critères est fondée cette qualification.

M. Costa, Membre des Cortes (Espagne) : Nous aimons recevoir un maximum de documentation et d'informations de l'Europe. Cependant, si l'on propose que l'on nous informe de problèmes avant que la commission en soit saisie, nous émettons toutes les réserves sur cette procédure.

M. Van der Linden (Pays-Bas) : Le président ne peut-il pas faire en sorte que nous disposions demain d'un texte pouvant être approuvé dans les différents parlements sous la forme d'une résolution ?

M. Jurgens (Pays-Bas) : Nous ne pouvons évidemment approuver de résolution dans le cadre de la présente réunion. Nous pouvons cependant la soumettre aux parlements respectifs.

M. Herman (Belgique) : Le Conseil a décidé dans son règlement de donner ce document d'information si un pays le demande et si une majorité ne s'y oppose pas.

Quand un législateur fait acte législatif, tout le monde a intérêt à ce que cela soit public.

M. Van der Maelen (Belgique) : Je suis parfaitement d'accord avec cette observation.

M. Pocas Santos, Membre du Parlement (Portugal) : Nous devons être très prudent sur les conclusions de demain. Nous ne devons pas voter, sous peine de discréditer le COSAC.

M. Costa (Espagne) : Le président ne peut-il faire rédiger un résumé ? Il me semble néanmoins évident qu'on ne peut voter sur celui-ci. Les Parlements nationaux doivent être au courant des échanges de vues entre le Parlement européen et le Conseil.

M. Nothomb, coprésident : Le président a la responsabilité de décider si l'on publie un rapport ou non. On n'aura pas le temps de discuter à propos d'un rapport.

Quant à la proposition de M. Van der Linden, je suggérerais que quelques délégations rédigent un texte très simple reprenant les éléments sur lesquels il y a accord et qui pourrait être transmis aux Parlements nationaux.

Lord Bostof of Faversham, Membre de House of Lords (Grande-Bretagne) : Je me rallie à la proposition de M. Nothomb. Cependant, le règlement autorise la publication d'un communiqué fondé sur le consensus.

— *La séance est levée à 17 h 26.*

NEUVIEME CONFERENCE
DES ORGANES SPECIALISES
EN AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

REUNION PUBLIQUE DU
MARDI 23 NOVEMBRE 1993

MATIN

PRESIDENCE
DE
M. NOTHOMB

La réunion publique est ouverte à 09.45 heures.

M. Nothomb, président de la Chambre des Représentants (Belgique) : Nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous proposons d'entendre M. Claes, ministre belge des Affaires étrangères, qui va vous parler de la présidence belge de la Communauté européenne.

M. Claes, ministre des affaires étrangères (Belgique) (en néerlandais) : Je donnerai d'abord un aperçu de 5 mois de présidence belge de la CE. La période initiale a été rendue difficile par les référendums, la récession économique, qui trop souvent mettent l'Europe dans le collimateur, et par la faiblesse de la communauté internationale dans les conflits internationaux.

Nous avons tenté de rétablir la confiance. Il convient d'appliquer le traité de Maastricht le plus rapidement possible, de trouver une solution à la crise économique et de poursuivre l'extension.

Après la ratification du traité de Maastricht par l'Allemagne, il y a eu un sommet européen. La législation secondaire doit permettre à l'institut monétaire de fonctionner à partir du 1er janvier 1994. C'est à cette date que l'UEM pourra réellement fonctionner, bien que toutes les conditions de convergence économique ne soient pas remplies. Ce point reviendra à l'ordre du jour les 10 et 11 décembre.

A partir de septembre, nous avons opté pour une approche pragmatique de la politique étrangère commune en matière de sécurité.

Sur la proposition du Conseil Affaires générales, nous lancerons 5 actions communautaires relatives à la stabilité

en Europe de l'Est, le processus de démocratisation en Russie et en Afrique du Sud, le processus de paix au Moyen-Orient et le problème yougoslave. Dans certains dossiers, des progrès notables ont déjà été accomplis.

Il faut ensuite une meilleure coordination en ce qui concerne la politique d'immigration et de visas, en matière de drogue et de lutte contre la criminalité.

Nous avons trouvé une définition univoque pour les notions de subsidiarité, ombudsman et transparence. Nous avons également remis de l'ordre dans le domaine budgétaire. (*Poursuivant en français*).

Nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur les fonds structurels, qui représentent le double du plan Marshall, à réaliser en six ans.

Nous avons également réussi à éviter une confrontation interne sur l'Uruguay-round en établissant la base d'une discussion constructive le 2 décembre.

L'atmosphère a complètement changé, au sein du Conseil. La Commission parle de nouveau d'une seule voix, ce qui crée les conditions idéales pour arriver à un accord équilibré à Genève à la mi-décembre. Et je n'oublie pas l'accord du partenariat avec la Russie ni la rencontre avec M. Eltsine. C'est la Commission qui, à Copenhague, a reçu l'ordre de préparer un „livre blanc” qui doit apporter une réponse aux problèmes du chômage structurel.

Ce sera le Conseil des ministres des Finances qui discutera des propositions de la Commission, principalement dans le domaine économique.

Le dernier défi pour la présidence belge concerne l'élargissement de la Communauté. Les négociations, en ce domaine, devront se terminer pour le mois de mars prochain. Le Parlement européen est très préoccupé par les aspects institutionnels de cet élargissement.

Croire qu'il est possible d'élargir et, en même temps, de prendre position sur les problèmes institutionnels est illusoire.

Nous espérons pouvoir faire une proposition au Conseil général au mois de décembre.

Hier, à Luxembourg, lors d'un Conseil spécial, nous avons décidé de faire une nouvelle tentative à propos de la Yougoslavie, tant sur le plan de l'aide alimentaire que sur le plan politique, avec les Américains et les Russes.

Lundi, à Genève, nous avons une nouvelle rencontre avec les Serbes de Bosnie, les Serbes de Croatie, les Croates de Bosnie et les Croates de Serbie, les observateurs américains et russes et aussi les chefs militaires. Cette initiative, basée sur les propositions franco-allemandes et celles de sir David Owen, a pour objectif premier de tenter de trouver un accord territorial en Bosnie. En cas d'accord, nous pourrions envisager une nouvelle Conférence de Londres, voire Londres III, si un accord final se dessine.

Comme vous le voyez, la présidence belge s'annonce encore difficile dans les semaines à venir. (*Applaudissements*)

M. Lenihan, membre du parlement (Irlande) : Il importe de consolider l'intégration européenne. En matière de politique étrangère, la Communauté doit s'exprimer d'une seule voix. L'union monétaire constitue un bon moyen d'y parvenir. Le ministre a dit des choses louables au sujet de l'élargissement de la Communauté. Nous devons nous garder de semer la confusion dans l'esprit des quatre candidats en effectuant maintenant des réformes institutionnelles. Je m'élève ici contre la position prise par le Parlement européen.

Le ministre pourrait-il clarifier sa conception de la politique menée par la CE en matière de sécurité ? Je reste partisan d'une CSCE solide, au sein de laquelle les Douze, éventuellement élargis à seize, interviennent ensemble en collaboration, par ailleurs, avec l'OTAN.

M. Van Outrive, membre du Parlement européen (Belgique) : En ce qui concerne le deuxième et le troisième pilier, tout reste à faire. Après le sommet européen, la question de ces piliers a été abordée, mais personne n'a rien dit à propos du renforcement du rôle du Parlement. Le ministre a-t-il déjà reçu mandat du Conseil pour mettre en œuvre une concertation interinstitutionnelle au sujet de la réalisation du troisième pilier ?

M. Oresa, membre des Cortes (Espagne) : L'accord n'est pas satisfaisant, à mon sens, en matière de transparence.

En outre, en matière de sécurité, il ne faut pas oublier le contrôle de l'Institut monétaire européen.

J'en viens à l'élargissement, plus difficile à envisager qu'hier. Pourquoi pas fixer la date de mars 1994 ? Il faudra bénéficier de l'avis conforme du Parlement européen et un vote dans les Parlements nationaux qui sera plus difficile à obtenir aujourd'hui qu'hier.

M. Genton, membre du Sénat (France) : Je voudrais demander dans quelles conditions seront présentées les conclusions du groupe de travail relatif au pacte de stabilité pour l'Europe ?

Le Conseil de Copenhague a repris à son compte cette initiative française. Cette question a été retenue prioritairement après le Conseil du 29 octobre dernier.

Les Etats-Unis, le Canada et la fédération de Russie ont-ils été approchés ?

M. Hood, membre de la Chambre des Communes (Royaume-Uni) : Le ministre a déclaré hier que l'Europe n'hésiterait pas à protéger militairement des convois. M. Owen pour sa part veut mettre un terme à l'aide si les conditions restent aussi périlleuses. Comment concilier ces deux positions ?

Mme Fontaine, membre du Parlement européen (France) : Ne pourrait-on annoncer, dans les traités d'adhésion, au moins certains des éléments de la réforme institutionnelle ?

Envisage-t-on d'amplifier les pouvoirs du Parlement européen ?

M. Yiannis, fonctionnaire (Grèce) : Faut-il l'unanimité des pays pour envisager une action commune en Yougoslavie ?

Quels pays ont une attitude de réserve à l'égard des pays candidats à une adhésion ?

M. Pandraud, membre de l'Assemblée nationale (France) : En ce qui concerne l'élargissement, on a fixé la date limite au 1er janvier. Selon vous, serait-il honnête de négocier d'abord sur les institutions et ensuite de les modifier ?

Il paraîtrait opportun d'envisager la réforme des institutions de sorte que les Etats candidats soient informés complètement de la situation dans laquelle ils se trouveront.

C'est une question d'efficacité et d'honnêteté pour nos futurs partenaires.

M. Van der Linden, membre de la Tweede Kamer (Pays-Bas) : L'accès des parlements nationaux aux documents pose problème. Les parlements nationaux ne sont en outre pas suffisamment associés au processus de décision. Ne conviendrait-il pas de remédier à cette situation ?

Pourra-t-on encore mener des réformes institutionnelles après l'adhésion des quatre nouveaux Etats membres ?

La position de la Commission européenne n'est-elle pas

remise en cause par la décision du Conseil de se réunir hebdomadairement ?

Mme Hellwig, membre du Bundestag (Allemagne) : La Belgique a effectivement pris sa présidence très à coeur. Le parlement allemand a déjà réagi avec irritation quant à une extension inconsidérée de la Communauté. Tout comme l'orateur précédent, j'aurais voulu obtenir des précisions quant au manque d'accessibilité des documents. L'aide à l'Europe de l'Est ne pourrait-elle pas être subordonnée à certaines conditions, notamment en matière de démocratisation ? Une concertation a-t-elle déjà eu lieu à ce sujet avec le ministre des Finances ? L'Europe ne devrait-elle pas adopter une position plus cohérente à propos de la Somalie au sein des Nations unies ?

M. Gil Robles Gil-Delgado, membre du Parlement européen (Espagne) : Le Parlement européen a invité au dialogue le Conseil et la Commission sur ces modifications et, maintenant, le ministre refuse de dialoguer à ce sujet ! J'en suis étonné.

Pourquoi les propositions du Parlement européen, qui sont des propositions minimum, ne sont-elles pas, à tout le moins, prises en considération ?

La présidence belge a bien fonctionné mais, aujourd'hui, elle penche vers un blocage de la Communauté. Je le regrette.

Mme Torres Marques, membre du Parlement (Portugal) : En ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, de nombreux pays s'y déclarent favorables mais présentent simultanément, des conditions. Cela implique des problèmes dans les pays candidats.

Ces problèmes rendent dès lors plus difficile l'élargissement lui-même.

Les dernières décisions du Parlement, en matière institutionnelle, ne facilitent pas la situation et risquent de se retourner contre l'Europe elle-même.

M. Jurgens, membre de la Tweede Kamer (Pays-Bas) : Les Parlements veulent contrôler le pouvoir. Qu'en est-il du processus de démocratisation au sein de l'Europe et du rôle des peuples dans le processus décisionnel ? L'adhésion de nouveaux membres ne pourra se faire à mon sens qu'après que la démocratie aura été renforcée à l'intérieur de la CE. Sinon cette adhésion rendra plus complexe la consolidation de la démocratie dans la Communauté.

M. Claes, ministre, (en néerlandais) : Je suis parlementaire depuis vingt-cinq ans déjà. Je suis donc un défenseur des prérogatives des élus du peuple en matière de contrôle. Je suis un partisan farouche d'un élargissement des compétences du Parlement européen. Cela implique que les Parlements nationaux doivent lui céder des compétences. J'indique toutefois qu'au sein de l'Europe même, on observe une certaine opposition quand on parle d'une

extension des compétences parlementaires, même si je ne citerai aucun nom...

J'ignore si la réalisation de la troisième phase peut être accélérée. En la matière, le traité de Maastricht est très prudent. Nous devons tirer au moins un enseignement de la tempête monétaire de l'été dernier : l'Europe a besoin d'une monnaie forte. Toutefois, cet objectif n'est pas réalisable sans une convergence économique profonde basée sur la solidarité. Les gouvernements nationaux devront adapter de plus en plus leur politique à ce plan de convergence. D'autre part, j'espère que ces chefs de gouvernement ne se dissimuleront pas trop derrière le projet européen pour faire passer leurs programmes d'assainissement peu populaires. L'image de marque de l'Europe en pâtirait. (*Poursuivant en français*)

En ce qui concerne le plan Balladur, le Sommet de Copenhague avait déjà annoncé sa volonté de faire de ce plan une proposition prioritaire.

Nous avons constitué un groupe d'experts, de haut niveau, qui a informé les pays visé par ce plan.

Le Conseil des Affaires générales d'octobre a demandé à ce même groupe d'experts de commencer la phase de la consultation desdits pays.

En décembre, nous mettrons le plan en œuvre afin que, dès le début de 1994, on puisse en arriver au processus de stabilisation via la reconnaissance des frontières et des minorités.

La conférence de Paris, dans deux ans, devra confirmer ce processus.

Je pense donc que le sommet de Bruxelles, de décembre, sera à même de prendre la décision définitive en ce domaine. (*Reprenant en néerlandais*)

En ce qui concerne le troisième pilier, il y a en effet un arriéré important. En matière de libre circulation des personnes et pour ce qui regarde les frontières européennes, il n'y a pas d'unanimité. Par exemple, Gibraltar pose encore un problème. Actuellement, la Belgique tente d'amener l'Espagne et la Grande-Bretagne à renouer le dialogue. J'espère que le Conseil de ministres du 29 novembre réussira à amorcer la réalisation du troisième pilier. Il n'a pas encore été donné mandat d'engager une concertation interinstitutionnelle.

Un autre problème concerne la transparence et la démocratisation. (*Poursuivant en français*)

J'accepte parfaitement la critique de M. Oreja. Je n'ai pas présenté la réforme institutionnelle comme un exemple parfait de la démocratisation.

Quant à la transparence, c'est à chaque pays et chaque parlement de prendre ses responsabilités vis-à-vis des gouvernements.

Actuellement, nous disposons d'un règlement „moins démocratique” que celui que nous espérons.

Nous tentons de convaincre nos collègues de reprendre la discussion afin de trouver une formule permettant davantage de transparence. Mais on n'est nulle part en matière de droit d'enquête. J'ai fait une proposition à ce sujet lors du dernier conseil. On continue donc à essayer de créer plus de transparence.

J'en arrive à l'ex-Yougoslavie. Lundi, à Genève, nous essayerons d'envisager une collaboration pratique. Ce qui a été décidé hier, c'est que, dans l'hypothèse d'un accord, nous n'accepterons d'utiliser la force que si les chefs locaux refusent les accords conclus avec Mme Ogatha.

A certains moments, on a fait prévaloir la thèse de la suspension de toute aide humanitaire. Ce n'est pas la thèse de l'Union européenne. Je n'ose l'envisager.

Par ailleurs, je confirme à notre collègue grec que, pour toute action commune, il faut l'unanimité. Certes une clause a été prévue, pour une action commune précise, que le Conseil pouvait décider selon la règle de la majorité. Cependant, j'ajoute que je ne connais pas de pays qui s'oppose systématiquement à l'élargissement et la décision prise à Lisbonne a été prise à l'unanimité. (*Reprenant en néerlandais*)

Je dis à la délégation néerlandaise que la collaboration entre le niveau européen et les Parlements nationaux est totalement insuffisante. Dialogue et information sont urgents. Cela pourrait par exemple se faire par le biais d'intermédiaires permanents. Réunir hebdomadairement le Conseil me paraît difficilement réalisable dans la pratique. Cette formule renforcerait plutôt le pouvoir de la Commission européenne. Je me rends bien compte que les ordres du jour des Conseils mensuels sont désespérément surchargés. Il faut changer les choses à ce niveau-là : nous devrions nous réunir plus souvent. Cela fait partie des réformes institutionnelles actuelles. (*Poursuivant en français*)

La „bible” de la Présidence belge est le résultat du Sommet de Lisbonne et du Sommet de Copenhague. Nous avons un mandat impératif à respecter. Mais une Communauté à quinze ou à seize ne peut fonctionner dans le système actuel.

Il faut l'élargissement. Mais il faut consulter les trois à quatre prochains adhérents sur la réforme institutionnelle elle-même.

Ce débat sera difficile et le Parlement européen n'évitera pas une confrontation entre grands et petits pays ni une confrontation à propos de l'avenir „idéologique” de la Communauté.

Je pense en effet que, après demain, quand nous discuterons de l'avenir institutionnel, les petits pays devront faire un pas en arrière, sauf si nous cessons de prôner une approche intergouvernementale qui implique l'unanimité. Si on accepte une autre conception de la construction européenne, je pense qu'une solution est possible.

Cela étant dit, je pense qu'une fois les négociations avec

les quatre pays candidats terminées, il faudra trouver le moyen d'avoir un débat institutionnel „dépolitisé”.

Si l'on n'a pas le courage d'accepter le débat sur le fond, le Parlement européen va se diviser entre grands et petits pays.

Il importe donc d'envisager ce débat en faisant des choix fondamentaux sur l'avenir de la Communauté européenne. Nous sommes donc pour un abandon de l'approche intergouvernementale, nous sommes pour des votes où l'unanimité n'est plus la règle. (*Applaudissements*)

M. Tobback, ministre belge de l'Intérieur (en néerlandais) : En ce qui concerne la politique de l'immigration, le traité de Maastricht est entré en vigueur pendant la présidence européenne. Cela a des conséquences au niveau du groupe Trevi et du groupe ad hoc Immigration. (*Poursuivant en français*)

Il y aura des modifications institutionnelles ; les matières d'asile notamment seront considérées comme des matières communautaires. (*Reprenant en néerlandais*)

Même si elle est maintenue au niveau national, la méthode de travail doit s'intégrer dans l'ensemble européen. Les parlements disposent d'un très large droit à l'information. Certaines compétences peuvent être transférées au niveau communautaire. (*Poursuivant en français*)

D'autres matières seront d'office communautarisées. Mais, en cas d'urgence, le Conseil peut, à la majorité qualifiée, soumettre pour six mois certains pays à l'obligation du visa.

Le groupe direction d'immigration et d'asile remplacera le groupe actuel. Ce transfert, nous avons voulu le réaliser au mieux. C'est la réforme principale qui aura eu lieu sous la présidence belge. (*Reprenant en néerlandais*)

Il faut une approche commune en matière d'immigration. La politique en matière de droit d'asile doit également être coordonnée d'urgence. La multiplication des discussions dans ce domaine n'est pas la manière la plus efficace de trouver une solution. (*Poursuivant en français*)

Notre plus grand problème n'est pas un trop-plein, mais bien la conviction croissante que les gouvernements ont perdu le contrôle du flux des demandeurs d'asile. C'est pour cela que certains ont pu choisir la voie de l'irrationnel. Dans cet esprit, nous devons nous doter d'instruments efficaces pour réaliser un contrôle réel.

M. Jurgens (Pays-Bas) : Ce problème ne pourrait-il pas être réglé au niveau intergouvernemental ? Le Traité de Dublin n'a toujours pas été mis en œuvre en raison d'un différend entre deux Etats membres sur quelques points secondaires. Une approche intergouvernementale, avec la nécessaire unanimité que cela implique, est-elle dès lors possible ?

M. Pandraud (France) : Je suis en grande partie d'accord avec M. Tobback. Mais, pour les déboutés du droit d'asi-

le, va-t-on enfin mettre en place un fichier intercommuniquable des empreintes digitales ?

Pour le droit d'asile politique, ne peut-on tenir réellement compte des progrès de la démocratisation ? Je pense au représentant de tel ou tel parti du Bangla Desh, par exemple : comment faire la part entre les luttes partisanses et les luttes du type tribal ?

Il n'y a jamais eu autant de demandeurs d'asile qu'aujourd'hui. Mais les Roumains qui demandent l'asile sont des Tziganes, des Gitans qui continuent leurs migrations séculaires à travers l'Europe et cela n'a rien à voir avec une demande d'asile politique !

Enfin, ce problème est ressenti d'une manière régionale, étant donné la répartition inégale des réfugiés politiques.

Le vrai problème est, comme vous l'avez indiqué : de faire quitter le territoire au réfugié débouté pour ne pas nous trouver devant de nombreux marginaux.

Mme Hellwig (Allemagne) : La modification de la législation sur le droit d'asile porte ses fruits en Allemagne. Il est difficile d'arriver à une harmonisation au niveau européen si chaque pays réagit différemment. Une accélération de la procédure d'asile doit constituer une première étape. Une simplification de la procédure de refoulement dans un pays peut donner lieu à des conflits avec un autre pays. Quel est l'avis du ministre à ce sujet ? Comment conçoit-il l'harmonisation de la politique en matière de visas ? Qu'en est-il de la surveillance des frontières extérieures de la Communauté ? L'europanisation de la surveillance des frontières extérieures conditionne pour nous l'ouverture totale des frontières intérieures.

Lord Slynn of Hadley, membre de la Chambre des Lords (Royaume-Uni) : L'approche du ministre est constructive. Certaines critiques peuvent toutefois être formulées. C'est ainsi que l'aspect psychologique de l'affaire a été négligé. Les Etats membres peuvent prendre les mesures qui s'imposent pour maîtriser l'immigration de non-resortissants de la CE. Comment cela peut-il se traduire concrètement ? S'agit-il d'un contrôle dans les ports, comme au Royaume-Uni ? Pense-t-on également, dans certains Etats membres, à un contrôle intérieur ? Une telle approche n'est pas en contradiction avec une position commune en matière d'immigration.

Un certain nombre de priorités ont été définies au sein de la commission d'enquête ad hoc. J'estime que les parlements nationaux doivent pouvoir consulter les documents. Le Parlement doit également pouvoir intervenir. Je voudrais souligner ici l'importance de l'article K9.

M. Vazquez, membre des Cortes (Espagne) : Le ministre a été réaliste. Nous, nous sommes confrontés à des réalités nationales. L'Espagne a été longtemps un pays d'où l'on émigrerait.

Aujourd'hui, nous recevons des immigrés. C'est donc le phénomène inverse.

La population va doubler dans le Maghreb d'ici à 2014. Pendant ce temps, le fossé avec l'Europe va se creuser et l'on devra appliquer des décisions au niveau national.

L'aide aux pays émetteurs la main-d'œuvre devrait à mon sens permettre de rendre plus difficile le dumping social.

Il faut que les politiques réfléchissent à l'avenir et passent des mots à l'action.

M. Van Ouirve, membre du Parlement européen : Il y a une certaine amertume au Parlement européen au sujet du processus décisionnel en matière d'immigration etc. Le niveau intergouvernemental s'arroge trop de prérogatives. Il faut plus de dialogue entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Que pense le ministre de ce droit à l'information et à la suggestion du Parlement ?

Quelle est son opinion en matière d'asile ? La population n'est pas assez informée à ce sujet, ce qui fait croître l'insécurité.

M. Geraldès, député (Portugal) : L'immigration représente l'un des problèmes les plus importants auxquels nous soyons confrontés en Europe en général et au Portugal en particulier. Nous aussi, au Portugal, d'où l'on émigrerait, nous devenons un pays où l'on émigre. C'est que la situation au Brésil et au Venezuela est difficile et l'Afrique devient le continent „perdu” alors que, selon moi, c'est un continent plein d'avenir, non seulement pour les Africains, mais aussi pour les Européens.

Nous devons aider tous ces pays. C'est ainsi que nous apporterons notre pierre au développement de l'humanité. L'Afrique du Sud pourrait, à mon sens, résoudre les problèmes de la moitié des pays africains.

Le Portugal souhaite aider les personnes à rester dans leurs propres pays plutôt qu'à émigrer.

M. Tobback, ministre (Belgique) (en néerlandais) : Certains gouvernements, dont le belge et le néerlandais, étaient disposés à aller plus loin qu'une approche intergouvernementale pour la Justice et l'Intérieur. Ce point de vue n'est cependant pas partagé par tout le monde, et certainement pas lorsqu'il s'agit de passer aux actes. La Belgique est favorable à une approche communautaire.

Le contrôle du Parlement en matière de police et de justice me paraît indiqué. Je plaide donc également pour une communautarisation au niveau du Parlement. Le consensus à ce sujet sera difficile à atteindre, car il touche la souveraineté. *(Poursuivant en français)*

A. M. Pandraud, je dirai que nous avons lancé le cahier des charges pour un système informatisé d'empreintes digitales. J'espère que nous pourrions faire certains progrès dans les deux années à venir.

Par ailleurs, je ne suis pas d'accord avec certains critères définissant un pays démocratique, ce qui empêcherait les nationaux d'être un candidat réfugié ailleurs.

En tout état de cause, toute demande doit être examinée individuellement sauf cas extrêmes évidemment, tel celui des afflux des Roumains en Italie.

Quant à la répartition inégale, c'est la panacée. Une répartition égale est inapplicable, vu qu'il ne s'agit pas ici des stocks d'échantillons. Je suis confronté à un problème analogue en Belgique, pour la répartition intercommunale des demandeurs. *(Reprenant en néerlandais)*

La situation qui existait auparavant en Allemagne rendait quasi impossible toute harmonisation. Maintenant que la Constitution allemande a été modifiée, nous courons le risque d'une surenchère dans l'autre sens. Il ne faut pas que nous passions d'un libéralisme extrême à une répression extrême ; nous devons au contraire rechercher une harmonisation pragmatique. C'est pourquoi nous devons entamer une analyse européenne des motifs qui poussent un individu donné à demander l'asile. Ainsi, les réseaux obscurs pourront être mis au jour. Seule une approche collective peut nous permettre de mettre un terme à des pratiques scandaleuses.

L'Allemagne a supprimé l'obligation de visa pour les Polonais sans aucune concertation. Ainsi, les Pays-Bas et la Belgique voient arriver sur leur territoire des bus entiers de travailleurs clandestins polonais. Heureusement, le traité de Maastricht rend impossible toute décision unilatérale de ce genre. Schengen inaugure la surveillance intégrée des frontières extérieures de l'Europe, du moins sur le plan de l'information. A mes yeux, le mélange des uniformes n'est pas une très bonne chose. *(Poursuivant en français)*

A notre collègue britannique, je dirai que je comprends que les situations sont différentes selon les pays. Une île bénéficie évidemment d'un système plus étanche et peut être moins disposée à accepter un système unifié, peut-être moins efficace. Nous pouvons cependant arriver à des résultats positifs avec la Grande Bretagne. J'aimerais donc la voir s'insérer dans un système communautaire.

A mes collègues de la péninsule ibérique, je réponds qu'il ne faut pas abandonner le discours qu'ils ont tenu. Mais cela prendra des années et, de plus, il ne faut pas se tromper sur ceux qui viennent. Ce ne sont pas les faibles, mais les élites qui viennent ici, en disant qu'il vaut mieux être ingénieur chez nous plutôt qu'en Roumanie, par exemple. C'est d'ailleurs peut-être pour cela qu'il importe d'arrêter ces flux, en empêchant les élites de fuir leurs pays d'origine. *(Reprenant en néerlandais)*

J'en arrive aux questions posées par M. Van Ostrive. J'ai déjà donné mon opinion concernant le droit de suggestion. En ce qui concerne le droit d'information, je suis à votre disposition. A ma connaissance, les réunions secrètes dont parle la presse n'existent pas. Actuellement, l'information fournie est à ce point insignifiante qu'il ne vaut même pas la peine de la dissimuler, que ce soit au niveau intergouvernemental ou sur le plan communautaire. *(Applaudissements sur tous les bancs)*

M. Dehaene, premier ministre (en néerlandais) : Le sommet des 10 et 11 décembre clôturera la présidence belge. Nous avons tenté de remettre l'Europe sur les rails en débloquent un certain nombre de dossiers délicats. Le sommet se penchera surtout sur les problèmes économiques actuels, auxquels il convient d'apporter une réponse européenne. Ainsi seront déjà exécutés une série d'articles du traité de Maastricht. *(Poursuivant en français)*

Le président Boris Eltsine viendra sans doute à Bruxelles le 9 décembre. Il y rencontrera les dirigeants européens à l'occasion de la signature de l'accord de participation.

Le mérite du président Delors a été de souligner que l'avenir de l'Europe allait dépendre de ce que nous ferons nous-mêmes.

C'est pour formuler le changement souhaité que le Sommet de Copenhague a mis en route le „Libre blanc” qui sera la „bible” du Sommet des 10 et 11 décembre 1993.

Je veux insister aussi sur l'article 103 II du Traité, qui reprend les lignes globales de la politique économique.

C'est un élément essentiel de la politique de convergence vers l'union monétaire.

Ces lignes directrices seront une application des options contenues dans le Livre blanc.

La crise économique est européenne. Une solution nationale, basée sur la concurrence avec les pays voisins, n'a aucune chance d'aboutir. Chaque crise provoque des réflexes protectionnistes qui ne mènent à rien, mettent en péril le marché unique et aboutissent à un nationalisme économique.

La Commission prépare en ce moment le Livre blanc, qui exposera les lignes de force d'une politique de relance économique. Le sommet européen du 10 décembre sera précédé par une réunion le 6 décembre et un conseil général le 7 décembre. *(Poursuivant en français)*.

Dans le livre blanc, nous devons traiter de la manière dont nous pourrions améliorer la position compétitive de l'Europe vis-à-vis du reste du monde, en soulignant les initiatives à prendre pour optimiser le grand marché.

Ensuite, nous devons exploiter le progrès technique et scientifique en groupant nos efforts. Le programme des fusées européennes en est un exemple.

Par ailleurs, la formation du grand marché est un élément essentiel de la politique de convergence devant déboucher sur l'union monétaire.

Ce marché doit opter pour la solidarité en passant par des accords, tels celui du GATT.

Un effort important devra être fourni, dans ce domaine-là également. *(Reprenant en néerlandais)*

L'Europe ne pourra créer de nouveaux emplois que par la croissance économique, la flexibilité du marché du travail, la redistribution du travail disponible et la maîtrise

du coût du travail. A cet effet, l'Europe doit esquisser un cadre communautaire, dans lequel doivent s'adapter les mesures nationales.

Le sommet se penchera également sur la subsidiarité. Dans ce cadre, un contrôle des directives sera instauré.

Il sera question aussi des négociations sur l'extension et des réformes institutionnelles y afférentes.

Il conviendra en tout cas de retenir une idée importante de la présidence belge : une crise internationale ne pourra se résoudre que grâce à plus d'Europe. (*Applaudissements*)

LA CRISE AU SEIN DU SME

Le **président** : Nous passons au point des „divers”.

M. **Cravinho**, vice-président du Parlement européen (Portugal) : Ce problème n'est pas prioritaire et je propose qu'on passe au sujet „divers” suivant. (*Assentiment*)

EXAMEN DE LA REQUETE DES COMMISSIONS DES AFFAIRES EUROPEENNES DES PARLEMENTS HONGROIS ET POLONAIS VISANT A ASSISTER A LA COSAC EN QUALITE D'OBSERVATEURS

Le **président** : Nous passons au point 2 des „divers”.

Mme **Hellwig** (Allemagne) : La demande concernait également les 4 candidats à l'adhésion et qui souhaitaient être présents en tant qu'observateurs. Un compromis acceptable me paraît d'accepter les pays avec lesquels des négociations sont en cours, chacun avec un observateur, afin qu'ils apprennent à connaître les règles du jeu de la COSAC.

M. **Cravinho** (Portugal) : Cette demande montre bien l'intérêt de ces pays pour l'intégration européenne. Nous ne devons donc pas aller à l'encontre d'une telle attitude. Nous avons actuellement environ une dizaine de demandes d'adhésion. D'autres suivront parce que l'on a créé certaines dynamiques en Europe qui pourront susciter une telle démarche. Dès lors, il nous semble que nous devons adopter une attitude positive à leur égard. Cependant, j'estime que nous devons attendre l'adhésion des quatre candidats du Nord avant d'accepter des observateurs de pays plus lointain.

Nous proposons d'établir des liens de collaboration sans les accepter déjà comme observateurs.

Si nous ouvrons la porte trop vite et sans trop réfléchir, il il finira par y avoir plus de chefs que d'Indiens. (*Sourires*)

M. **Jurgens** (Pays-Bas) : L'Europe procède de manière très prudente. Les compétences très restreintes de la COSAC en sont une belle illustration. Est-ce opportun alors de permettre à la Pologne et à la Hongrie d'assister à nos travaux en tant qu'observateurs ? Ils ne doivent quand même pas s'inspirer de notre mauvais fonctionnement. Par contre, on pourrait admettre les 4 candidats membres, pour qu'ils aient un avant-goût de l'imperfection de la prise de décision européenne.

M. **Pocas Santos**, député (Portugal) : Toute décision précipitée de notre part créerait de faux espoirs dans les pays concernés. De plus, nous discutons à la COSAC aussi de problèmes internes à l'Europe.

C'est dans le cadre plus étagé du Sommet du Conseil européen que pareille collaboration doit être envisagée, selon moi. Mais le COSAC pourrait envisager une session extraordinaire sur ce point.

Mme **Catala**, député (France) : Nous avons beaucoup de sympathie pour des demandes d'observateurs, mais il serait paradoxal d'y accéder alors que les quatre candidats, plus proches de nous, n'ont pas encore d'observateurs. Ceci dit, telles demandes peuvent être examinées.

M. **Hood** (Royaume-Uni) : Je souscris au point de vue du Dr Hellwig. Si nous voulons répondre à cette demande, il faut modifier les règles de procédure de la COSAC. A cette fin, une autre réunion serait plus appropriée.

Mme **Taddei**, Sénateur (Italie) : Pour nous, cela serait utile. Mais la décision formelle devrait être subordonnée à certaines négociations.

M. **Cravinho** (Portugal) : Lors d'une prochaine réunion de la COSAC, nous devons aborder ce point immédiatement. Il revient à la présidence grecque de parvenir à un consensus et d'inviter les quatre candidats. En ce qui concerne la Pologne et la Hongrie, qui ont pourtant des liens particuliers avec la Communauté, j'estime que nous devrions nous limiter à leur fournir une information complète.

Mme **Hellwig** (Allemagne) : A Bonn, il y avait des délégations des quatre candidats à l'adhésion, à l'exception de la Norvège. Ces délégations auraient également négocié avec d'autres pays. Ces trois pays n'ont pas fait de demande formelle par écrit, parce que je leur ai indiqué que le délai imparti à cette fin était trop court. Ils n'omettront certainement pas de déposer leur candidature sous cette forme avant la prochaine réunion de la COSAC. Je comprends la proposition de M. Cravinho mais je souligne que la Norvège introduira sans doute elle aussi une demande. Ces demandes pourraient être examinées au début de la prochaine réunion.

M. **Pafsaniak Zakolikos**, député (Grèce) : Une opinion a déjà été émise, je crois, en faveur de l'acceptation.

Mme **Marques** (Portugal) : Je souhaite revenir sur la pro-

position de M. Cravinho parce que nous ne pouvons modifier les règles de la COSAC sans avoir l'approbation de tous. Nous pourrions inscrire ce point à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

Je suggère que nous propositions à ces pays d'organiser une réunion de la COSAC chez eux.

M. Cravinho, vice-président du Parlement européen (Portugal) : C'est à Athènes, en mars, qu'on pourra décider et pas avant, selon moi.

Mme Fontaine, Vice-Président du Parlement européen (France) : J'ai l'impression que nous avons opéré un glissement.

Je souhaiterais que les deux demandes soient gérées avec toute la délicatesse nécessaire pour ne pas donner l'impression à ces deux pays que nous ne voulons pas d'eux.

Le président (en français) : La prudence s'impose donc.

Je suggère qu'on informe les commissions hongroise et polonaise et que la présidence grecque ne les invite que quand elle sera sûre qu'il y aura acceptation.

Une COSAC extraordinaire pourrait avoir lieu à ce sujet sous présidence allemande, en Allemagne, en Hongrie ou en Pologne.

ECHANGE DE VUES SUR LE 10E COSAC : ATHENES

Le président : Nous passons au point 3 des divers. Je vous rappelle que les propositions pour le 10e COSAC sont au nombre de 3 : l'élargissement, la transparence et l'évaluation du sommet européen sur l'emploi et la compétitivité.

Nous avons convenu que la Grèce ferait une proposition au début décembre en indiquant une de ces priorités pour le prochain sommet et pour notre prochaine réunion.

Lord Boston of Faversham, membre de la Chambre des Lords (Royaume-Uni) : La délégation du Royaume-Uni est d'accord pour aborder le problème de l'ouverture européenne lors de la prochaine réunion de la COSAC qui se tiendra à Athènes. En guise de conclusion, je voudrais remercier le président Nothomb et son vice-président Martens de leur hospitalité et les féliciter pour la parfaite organisation de ces réunions. (*Applaudissements*)

M. Jurgens (Pays-Bas) : Nous devons nous garder de traiter des sujets qui sont trop éloignés de nous. Des sujets tels que la transparence et l'approche interinstitutionnelle sont intéressants du point de vue parlementaire. Il n'est pas possible d'inscrire préalablement à l'ordre du jour des

problèmes actuels, mais nous pouvons décider ce qui revêt un intérêt politique et mérite d'être abordé.

Le président : Nous devons laisser à nos amis grecs le soin de déterminer les thèmes de la prochaine COSAC qui aura lieu à Athènes. Nous attendons leurs propositions.

M. Pafsaniak Zakolikos (Grèce) : Juste après le 29 novembre, j'enverrai des réponses aux demandes formulées. Nous définirons alors la date de la convocation de la Troïka.

C'est avec joie que nous accueillerons la prochaine COSAC, que nous espérons aussi fructueuses que celle-ci. Elle aurait lieu les lundi 9 et mardi 10 mai 1994.

M. Van der Linden (Pays-Bas) : La date proposée tombe juste après les élections législatives aux Pays-Bas. Ne pourrait-on pas envisager une autre date ?

Le président : Nous chercherons une date qui conviendra à tous. Par ailleurs, j'ai reçu un texte de la délégation néerlandaise, soutenu par la Belgique et la Grèce.

M. Jurgens (Pays-Bas) : Une erreur s'est glissée dans la traduction : „toegankelijkheid” a été traduit par „availability”.

Pour le reste, j'aimerais savoir combien de délégations ont appuient ce document.

M. Van der Linden (Pays-Bas) : Toutes les délégations sont-elles d'accord pour que les Parlements nationaux soient associés plus étroitement au processus décisionnel européen ? En d'autres termes : quelqu'un a-t-il des objections à formuler ?

M. Hood (Royaume-Uni) : Nous n'avons pas reçu de textes.

Le président : Je constate qu'un certain nombre de délégations ont fait appel aux autres délégations, lors de la Conférence, afin que l'on insiste, au sein des parlements nationaux, lors de la préparation du Conseil européen des 10 et 11 décembre à Bruxelles, pour que la disponibilité des documents et la transparence de la prise de décision de la Commission et des Conseils de ministres soient telles que la participation des parlements, telle que prévue dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, puisse être garantie de façon optimale.

Pas d'objection ? (*Non*)

Je constate que votre silence n'est pas autre chose qu'une approbation et m'en réjouis.

— *La séance est levée à 13.10 heures.*

ANNEXE III

LE REGLEMENT DE LA CONFERENCE

1. Fréquence et dates de réunions

1.1. Réunions ordinaires des organes spécialisés

Une réunion au cours de la deuxième moitié de la présidence semestrielle du Conseil des ministres, avec prise en considération des usages parlementaires des Etats membres, des périodes électorales et des jours de congé légaux.

1.2. Réunions extraordinaires

En cas de nécessité constatée à la majorité absolue des Présidents des organes spécialisés dans les affaires communautaires de la Commission institutionnelle du Parlement européen.

1.3. Réunions préparatoires des présidents des organes spécialisés

En début ou en fin de semaine sur proposition de l'Assemblée qui exerce la présidence du Conseil des ministres, après consultation de la troïka présidentielle.

2. Lieu des réunions

Les réunions ont lieu dans l'Etat membre qui exerce la présidence du Conseil des ministres, sauf possibilité de fixer des réunions extraordinaires ailleurs.

3. Durée des réunions

3.1. Réunions ordinaires des organes spécialisés

Un jour et demi.

3.2. Réunions extraordinaires

Un jour et demi.

3.3. Réunions préparatoires des présidents des organes spécialisés

Un jour.

4. Composition

4.1. Réunions ordinaires des organes spécialisés

Six représentants au maximum de l'organe spécialisé (des organes spécialisés) par Etat membre, les Parlements restant libres quant à la composition de leur délégation.

Six membres du Parlement européen.

Possibilité d'inviter des observateurs des ambassades des Etats membres de la Communauté européenne, de la Commission CEE ainsi que des experts, en cas de décision expresse au cours de la réunion préparatoire.

4.2. Réunions extraordinaires

Six représentants de l'organe spécialisé (des organes spécialisés) au maximum par Etat membre, les Parlements restant libres quant à la composition de leur délégation.

Six membres du Parlement européen.

Possibilité d'inviter des observateurs des ambassades des Etats membres de la Communauté européenne, de la Commission CEE ainsi que des experts, en cas de décision expresse au cours de la réunion préparatoire.

5. Convocation

Par le Secrétariat du Parlement de l'Etat membre qui exerce la présidence du Conseil des Ministres.

Par le Secrétariat du Parlement de l'Etat dans lequel ont lieu les réunions extraordinaires.

6. Nom des réunions

6.1. Réunions ordinaires

Conférence des Organes spécialisés dans les affaires communautaires (des Parlements des Etats membres de la Communauté européenne et du Parlement européen) - COSAC - dénomination précédée du numéro chronologique et suivie du lieu de la réunion et de la date.

6.2. Réunions extraordinaires

Conférence extraordinaire des Organes spécialisés dans les affaires communautaires (des Parlements des Etats membres de la Communauté européenne et du Parlement européen) - COSAC - dénomination précédée du numéro chronologique et suivie du lieu de la réunion et de la date.

7. Ordre du jour

1) La troïka présidentielle et un représentant du Parlement européen proposent en début de semestre un ou des thèmes, en s'inspirant du programme de travail du Conseil des Ministres et de la Commission CEE ainsi que des propositions recueillies au cours de la conférence précédente.

2) Elaboration d'un projet d'ordre du jour par le Président de l'organe spécialisé de l'assemblée d'accueil, après consultation de la troïka présidentielle et d'un représentant du Parlement européen.

L'ordre du jour est arrêté par la Conférence elle-même.

8. Préparation des réunions

1) Contribution écrite des délégations nationales à faire parvenir au Secrétariat de l'assemblée accueillante.

2) La délégation nationale de l'Etat membre assurant la présidence prochaine du Conseil, fera le(s) rapport(s).

3) Ce ou ces rapporteurs peuvent solliciter pour la rédaction de leur(s) rapport(s), les contributions des autres délégations.

4) Les rapports sont fournis dans la langue de l'auteur et en français ou en anglais aux assemblées participantes, fin février et fin septembre. Celles-ci assurent elles-mêmes la traduction en langue nationale.

Langues véhiculaires : chaque délégation rédige sa contribution dans sa langue nationale et en assure la traduction, selon ses disponibilités, en anglais ou en français.

9. Interprétation simultanée des débats

Dans les neuf langues de la Communauté.

10. Rôle de la présidence de la réunion

a) Préparation des documents de séance par le Secrétariat de l'assemblée accueillante.

b) Introduction du débat par le Président de l'organe spécialisé dans les affaires communautaires de l'assemblée accueillante.

c) Proposition concernant le déroulement de la réunion et la fixation du temps de parole élaborée par le Président de l'organe spécialisé dans les affaires communautaires de l'assemblée accueillante.

d) Rédaction d'un procès-verbal succinct par le Secrétariat de l'assemblée accueillante et élaborées par la troïka présidentielle.

11. Conclusion du débat

Rédaction, au cas où la Conférence en aurait décidé ainsi, d'un projet de communiqué à élaborer par la troïka présidentielle et un représentant du Parlement européen.

12. Destinataires des communiqués

- a) les 12 Parlements et le Parlement européen;
- b) les 12 Gouvernements;
- c) la Commission des CE.

Transmission par le secrétariat de l'organe spécialisé dans les affaires communautaires de l'assemblée accueillante.

13. Révision du règlement

- a) sur proposition écrite émanant d'une ou de plusieurs délégations d'une ou de plusieurs assemblées parlementaires adressée à toutes les assemblées parlementaires des Etats membres et au Parlement européen au moins un mois avant la réunion des organes spécialisés dans les affaires communautaires;
- b) inscription à l'ordre du jour de la première réunion des organes spécialisés qui suit la présentation de la demande;
- c) décision par consensus.